

COMITE INTERAFRICAIN D'ETUDES /-/ YDRAULIQUES

C.I.E.H.

SECRETARIAT GENERAL BP. 369 OUAGADOUGOU

(HAUTE-VOLTA)

ATELIER REGIONAL SUR LE PROGRAMME DE L'ORGANISATION
DE L'ECHANGE ET DU TRANSFERT DE L'INFORMATION
SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSE-
MENT POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'AFRIQUE CENTRALE

COMpte RENDU DE REUNION
OUAGADOUGOU 7-9 JUIN 1982

ANNEXES : COMMUNICATIONS TECHNIQUES

Organisé par le Comité Inter africain d'Etudes Hydrauliques (CIEH) avec l'assis-
tance du Centre International de Référence (CIR, PAYS BAS) et du Centre de
Recherche pour le Développement International (CRDI, CANADA).

INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR WATER SUPPLY AND

3519
~~3519~~

74
CIEH82

TABLES DES MATIERES

	PAGES
1 - Le CIEH et la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement. par MR. MEUNIER, Chef du Service Technique du CIEH.	1
2 - Rapport de Mission d'Information et de sensibilisation à l'Etablissements des Points Focaux Nationaux (PNF) dans les Etats membres du CIEH. par Ali KRISLIAMBA Responsable du Centre de Documentation du CIEH	17
3 - Communication de Mr. GAGARA MAYAOU - Secrétaire Général du Ministre de l'Hydraulique du NIGER, Ancien Secrétaire Général du CIEH.	30
4 - Les Antennes nationales du centre de documentation de l'OMVS. par Djiby SALL. Chef du Centre de Documentation de l'OMVS.	37
5 - Communication de MR. AYEDON AKPAKI - Analyste Indexeur, au Centre de Documentation de l'ABN.	42
6 - Communication de J.P. TRIBOULET, Représentant le programme AGRHYMET.	46
7 - Les activités réalisées dans le cadre de la Décennie de l'eau au TOGO, par SINGO Ayitou, Chef de la Division Hydraulique Urbaine et Rurale	48
8 - Problèmes liés à l'alimentation en eau en République Populaire du Bénin, par TOMENOU EMLLE - Direction de l'Hydraulique	55
9 - Politique de l'Eau en Haute-Volta - Volet approvisionnement en eau potable et assainissement, par Dieudonné NIKIEMA - Directeur de l'HER.	59
10 - Problèmes posés par le Développement de l'Approvisionnement en eau potable du milieu rural au CAMEROUN, par MR. NGWESSITCHU VICTOR - Directeur Adjoint du Génie Rural	64
11 - Note sur les Résultats des Expériences en matière d'antenne de Documentation au Sénégal, par MME Astou FALL - Conseiller Technique	69
12 - Proposition d'un modèle de mise en oeuvre du Projet de Réseau des centres de documentation correspondants du CIEH et POINTS FOCaux POETRI dans les Etats membres du CIEH, par Ali KRISLIAMBA Responsable du Centre de documentation du CIEH.	71
13 - Principes directeurs pour les ateliers nationaux POETRI, par Ebbo HOFKES - Directeur du POETRI.	104

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 1096-2
LO: 74 CIEH82

LE CIEH ET LA DECENNIE INTERNATIONALE
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

par

MR. MEUNIER CHEF DU SERVICE TECHNIQUE
DU C.I.E.H.

Tout le monde sait que le but proclamé par l'Assemblée des Nations Unies en Novembre 80 lors de la déclaration d'ouverture de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement est exprimé sous la forme suivante : "L'eau potable et l'assainissement pour tous en 1990". Sous cette forme concise, l'objectif de la Décennie est exprimé de façon maximaliste, car la résolution 35/18 de la Conférence de l'ONU de Novembre 80, invite plus modestement les Etats Membres à "susciter une amélioration substantielle des normes et des niveaux des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement d'ici à l'an 1990".

Il est vrai qu'il y a des possibilités d'améliorations ? puisque selon les estimations de l'OMS, le taux estimatif de couverture, en 1980, pour les pays en développement, serait de 43 % pour les Services d'Alimentation en eau et de 25 % pour les Services d'Assainissement, ces taux diminuant bien sûr pour les zones rurales, respectivement à 29 % et 13 %.

Les objectifs à réaliser sont donc énormes : sur le plan quantitatif, on a calculé qu'il faudrait quadrupler les investissements de ce secteur pour arriver à une somme annuelle (tous pays confondus) de 30 Milliards de \$ soit environ 9000 Milliards de FCFA.

Mais on sait aussi que s'ils ne sont pas rentables sur un plan immédiatement financier, ils le sont sur un plan qualitatif : ils sont censés éliminer des freins importants au développement. Rien que sur le plan de la santé, on considère que le nombre de points d'eau est un meilleur indicateur de l'état sanitaire d'un pays que le nombre d'hôpitaux. L'OMS ne s'y est pas trompé qui participe activement à la DIEPA, laquelle s'intègre parfaitement dans son objectif pour l'an 2000 qui est "La santé pour tous".

La Décennie est maintenant bien entamée, des Comités Nationaux pour la DIEPA se sont créés, tiennent des ateliers, chiffrent leurs besoins, élaborent des programmes. Les journaux spécialisés et même les journaux de grande diffusion sensibilisent l'opinion publique ; et dans le domaine des réalisations on assiste à un grand nombre de projets qui s'intègrent parfaitement dans les objectifs de la DIEPA. Bref, on peut dire que ces objectifs ont été pris au sérieux par les gouvernements.

Sur la façon dont se déroule la Décennie, on peut d'ores et déjà faire quelques remarques :

- 1°) Les investissements ne sont pas encore suffisants malgré l'intérêt marqué de quasiment toutes les sources de financement.
- 2°) L'Assainissement est le parent pauvre de la Décennie, et en grande partie, par manque de sensibilisation des gouvernements.
- 3°) Après une première vague de réalisations, on s'est vite rendu compte de l'intérêt de l'intégration de ces aménagements dans le milieu récepteur, notamment pour la prise en charge par la population de l'entretien et même du renouvellement. On assiste en conséquence maintenant notamment en hydraulique villageoise à des "programmes participatifs" ; mais la question semble totalement ignorée en ce qui concerne l'assainissement.

x x
x

Après cette introduction sur la Décennie et son déroulement, nous allons voir dans une première partie ce qu'il a fait et ce que fait le CIEH dans le domaine des aménagements.

- En Hydraulique Urbaine, le CIEH s'est doté des outils informatiques permettant de dimensionner des réseaux maillés et il offre ainsi cette possibilité à tous les Etats Membres de gérer au plus près les améliorations à apporter à leurs réseaux d'adduction ou de distribution par leur simulation qui permet de détecter leurs points faibles et d'y remédier.

Ceci concerne le dimensionnement des réseaux, mais encore faut il que les projecteurs disposent de données fiables pour leurs calculs.

.../...

Or, quels chiffres faut il prendre pour les besoins, 300l/jour hab. comme dans certaines villes à haut gaspillage des pays industriels ? 150l/jour hab. chiffre plus classique ou encore moins, notamment pour les habitants qui s'alimentent aux bornes fontaines, qui par la force des choses auraient des consommations proches de celles qu'on rencontre en Hydraulique Villageoise ?

Nous sommes donc entrain de conduire des enquêtes pour connaître avec précision les consommations des citoyens de certaines villes d'Afrique, en fonction de leurs niveaux socio-culturels. Le dépouillement de ces enquêtes permettra d'asseoir les calculs et notamment celui des extensions, sur des valeurs cernées au plus près.

Il faut toutefois remarquer que par ces actions, le CIEH est en avance sur la demande, (mais cela est conforme à sa mission !) : en effet, comme il a été dit en introduction, les objectifs à l'heure actuelle sont de réaliser le plus possible, ils ne sont pas encore de calculer au plus juste, ni de gérer de la manière la plus précise les aménagements.

Là où par contre dans le domaine des aménagements le travail du CIEH serait immédiatement utilisé, ce serait dans la mise sur pied, si elle s'avère nécessaire, d'un cahier des charges adapté d'une part aux problèmes d'hydraulique et d'autre part au contexte africain. Nous sommes à l'heure actuelle en train de confronter ce qui existe en ce domaine, notamment avec les cahiers des réclamations rédigés lors des travaux, pour voir dans quelle mesure cette adaptation correspond à un besoin réel.

Si l'hydraulique urbaine, dans sa partie projet, n'est ni une technique neuve, ni une technique en évolution, il n'en est pas de même de l'hydraulique villageoise qui a connu il ya quelques années une espèce de révolution technologique grâce à l'avènement de foreuses marteau-fond de trou qui permettent d'accéder rapidement aux nappes discontinues contenues dans les fractures du socle, avènement auquel le CIEH a grandement contribué par les études qu'il a conduites à cette époque. A l'heure actuelle, le processus est à l'oeuvre, de vastes programmes de forages sont prévus ou en cours de réalisation et cela devrait continuer ainsi jusqu'à la fin de la décennie, même au de là. Le CIEH participe à cette dynamique en faisant le point des techniques utilisés : trois documents ont été récemment édités en ce domaine, l'un sur les moyens d'exhaure (1)*, l'autre sur le matériel de forage (2), le troisième sur les méthodes de prospection des sites de forage (3).

* : les chiffres entre parenthèses renvoient à la bibliographie en annexe 1.

S'il compte bien sûr continuer cette tâche de synthèse et de diffusion des connaissances, notamment en faisant prochainement le point sur les méthodes géophysiques utilisées dans la recherche d'eau, s'il compte également favoriser la rationalisation des aménagements par la mise au point d'un dossier type d'aménagement, c'est sur les problèmes de maintenance, point menaçant à l'horizon de tous ces aménagements, qu'il compte faire porter le gros de son effort. Nous verrons cela un peu plus loin.

Mais restons pour l'instant dans le domaine des aménagements et abordons l'assainissement. C'est de loin le secteur le plus négligé, que ce soit pour l'évacuation et le traitement des eaux usées, l'évacuation des eaux pluviales ou celle des ordures ménagères. Par ordre d'importance, le premier problème semble être un problème de sensibilisation, des gouvernements d'une part apparemment, et des populations d'autre part et surtout. Puis viennent les problèmes de capitaux, les bailleurs de fond semblent plus désireux de financer des programmes de fournitures d'eau que d'évacuation de l'eau usée qui en découle. Mais cela changera au fur et à mesure que l'on avancera dans la Décennie.

Le domaine technique enfin : il peut sembler que les solutions existent, du moins dans les livres et qu'il n'y a pas de problèmes spécifiques à résoudre : ceci est erroné pour au moins trois raisons : la spécificité de l'urbanisme de beaucoup de villes africaines d'une part, le contexte physique en matière de débit solide d'autre part (aussi bien les déchets solides d'origine humaine que d'origine érosive), et enfin le contexte hydrologique des climats tropicaux et équatoriaux. Il a donc lieu de chercher d'une part des normes et des conceptions de projets adaptés à ce contexte africain, et d'autre part des méthodes de calcul qui tiennent compte de l'ampleur des phénomènes hydrologiques. Sur le premier volet, le CIEH a reçu pour mission de mener ces réflexions, à la fois pour les eaux usées et pour les eaux pluviales ; et il y travaille. Sur le deuxième volet, le CIEH a largement devancé la demande, puisqu'il a engagé depuis 1976 des campagnes de mesures des phénomènes hydrologiques dans plusieurs villes africaines, ce qui permettra aux Etats Africains, quand ils engageront de gros travaux d'assainissement, vers les années 85, de disposer de méthodes de dimensionnement déduites de mesures ; insistons sur le fait que cette démarche, qui semble rationnelle, est en fait une exception ; en règle générale en ce domaine, on réalise, et c'est seulement en constatant que cela ne convient pas qu'on essaie de mieux analyser le phénomène à partir de mesures.

.../...

Venons en maintenant à notre deuxième partie, celle qui concerne la maintenance, l'entretien, le renouvellement, tout ce qu'on catalogue globalement sous le terme de charges récurrentes : dans la mesure où il ya peu d'aménagements réalisés en assainissement, il s'y pose peu de problèmes techniques spécifiques, mais par contre pour ceux qui existent, se posent surtout les problèmes du financement de leur entretien. Les solutions ne peuvent pas être générales mais doivent être adaptées au contexte particulier d'un pays. C'est ainsi que le CIEH effectue une étude préliminaire d'un Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement pour le compte de la Haute-Volta. La situation est par contre différente en Hydraulique Urbaine où un diagnostic technique du fonctionnement est possible. A ce titre, le CIEH a inscrit à son programme une étude diagnostic du fonctionnement des stations de traitement d'eau potable qui a semblé très intéressante aux Sociétés Distributrices d'Eau réunies dans le cadre de l'UADE à Rabat en avril 82.

Mais dans le domaine des charges récurrentes, je voudrais surtout insister sur le problème qui va se poser à tous les Etats en ce qui concerne les points d'eau villageois et sur lequel les promoteurs de la Décennie n'ont peut être pas assez porté l'attention au départ. Il est vrai que le problème de l'entretien des aménagements ne se pose que si ceux-ci existent et qu'il faut donc commencer par les réaliser. Mais on peut dire inversement : à quoi bon avoir donné l'eau saine à tous en 1990 si plus personne ne l'a en 1991 faute de structure adéquate de maintenance. On peut dire sans caricature, que se pose là un problème sérieux à cause de son ampleur financière (50000 F/pompe et an pour l'entretien et autant pour le renouvellement) ; les administrations doivent reporter cette charge sur les bénéficiaires, d'où une nécessité d'animation, de responsabilisation qui représente 4 à 5% du coût des programmes, d'où également la nécessité de la mise sur pied de réseaux de pièces détachées, la formation d'artisans réparateurs, et de façon plus permanente, la nécessité d'un suivi relativement contraignant pour les Administrations.

Le CIEH travaille de façon multiple sur ce volet du problème : en aidant les Etats à mettre en place leurs structures de maintenance (5), en favorisant la concertation entre les organisations interafricaines qui s'occupent d'hydraulique villageoise, en élaborant des manuels de formation destinés aux villageois et aux formateurs, en participant à la réflexion lancée par le CILSS sur un appui aux Directions Nationales de l'Hydraulique adapté aux besoins. Toutes ces actions concernent essentiellement le suivi et la maintenance des ouvrages, mais il ya un autre domaine où le suivi est également indispensable mais encore trop négligé ; il s'agit du suivi et de la maintenance de la ressource elle-même : mise sur pied de fichiers de ressources hydrauliques, au besoin par voie informatique, de réseaux de surveillances des nappes, de modèle de simulation des nappes permettant de gérer au mieux la ressource.

x x

x

Comme on le voit, l'action du CIEH est multiple dans tous les secteurs concernés par la DIEPA. Pour en prendre une mesure plus exacte, le lecteur pourra consulter d'une part la bibliographie de l'annexe 1 qui concerne les ouvrages récemment édités par le CIEH et qui ont trait aux trois sous secteurs de la DIEPA, et d'autre part le programme d'activités du Service Technique du CIEH tel qu'il défini à notre dernier Conseil des Ministres à Yaoundé en février 82. Je dois en effet préciser pour terminer que tout ce qui concerne cette note a trait uniquement à l'activité du Service Technique du CIEH. Celui-ci intervient en effet également dans le secteur documentaire et il vous sera parlé de cela par ailleurs tout au long de cet atelier POETRI.

A N N E X E 1.

Bibliographie

Ouvrages édités par le CIEH.

- 1) - Moyens d'exhaure et hydraulique villageoise A. BENAMOUR CIEH - Juillet 81.
- 2) - Matériel de forage adapté en captage des eaux souterraines et l'équipement des ouvrages dans les Etats membres du CIEH. DILUCA et De REYNIE - Décembre 81.
- 3) - Méthodes d'études et de recherche de l'eau souterraine de roches cristallines. Atlas de photo-interprétation. Décembre 81. Géohydraulique.
- 4) - Situation actuelle et perspectives d'équipement des ouvrages d'hydraulique rurale en Mauritanie C. DILUCA CIEH Octobre 81.
- 5) Propositions pour l'entretien des moyens d'exhaure villageois au Niger. CIEH - Février 82.
- 6) - Diffusion des rejets en mer C. PUECH. CIEH - Avril 81.

COMITE INTERAFRICAIN
D'ETUDES HYDRAULIQUES
(C.I.E.H.)

Secrétariat Général
BP. 369 - TEL. 334-76
335-18

- OUAGADOUGOU -

PROGRAMME D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE
1982 - 1983

Adopté par la résolution n° 7/CIEH/1982 du 11ème Conseil des Ministres
du CIEH, réuni en session ordinaire du 1er au 9 février 1982 à Yaoundé République
Unie du Cameroun.

SOMMAIRE.

- 1) - Opérations du programme
- 2) - Evaluation des investissements nécessaires
- 3) - Evaluation du personnel nécessaire.

1/ - OPERATIONS DU PROGRAMME

AC. AGROCLIMATOLOGIE

AC1. Appui Technique.

AC2/1. Prévision de deux opérations d'A.T.

AC2. Etudes Générales.

AC2/1. Besoins en eau du riz en phase pluviale

AC2/2. Espérance de satisfaction des besoins en eau des cultures -Phase 1
Phase 2

AC2/3. Mise au point de techniques culturales pour l'amélioration du comportement hydrique des sols.

AC2/4. Mise au point d'une grille de décision permettant d'effectuer le suivi des cultures et de conseiller les agriculteurs.

HY. HYDROLOGIE.

HY1. Appui Technique.

HY1/1. Mise au point de logiciels informatiques.

HY1/2. Prévision de 4 opérations d'A.T.

HY2. Etudes générales.

HY2/1. Etude des averses exceptionnelles

HY2/2. Etude des averses de courte durée

HY2/3. Etude des débits de crue pour les petits bassins versants en zone soudano sahélienne.

HY2/4. Etude de l'écoulement annuel sur les petits et moyens bassins versants.

HY2/5. Publication des pluies journalières postérieures à 1965.

HY2/6. Création d'une banque de données pluviométriques et hydrologiques en liaison avec AGRHYMET (voir HG2/3).

- 1ère phase : Définition d'un système de stockage et de traitement des données climatologiques et hydrologiques.

- 2ème phase : Mise en place d'une banque de données en liaison avec AGRHYMET.

HG. HYDROGEOLOGIE

HG1. Appui technique.

HG1/1. Acquisition d'un modèle de simulation de nappes

HG1/2. Prévision de 4 opérations d'A.T.

HG2. Etudes générales.

HG2/1. Synthèse des méthodes géophysiques pour la recherche d'eau en terrain cristallin - 1ère phase.

HG2/2. Mise en place d'un réseau de surveillance de nappes et évaluation de la recharge des aquifères discontinus (notamment par datation isotopique).

HG2/3. Mise au point de banques de données hydrogéologiques (voir HY2/6).

- 1ère phase : Participation à l'informatisation du fichier des points d'eau au Niger.

- 2ème phase : Définition d'un système de stockage et de traitement des données hydrogéologiques.

- 3ème phase : Mise en place d'un outil de gestion d'une banque de données hydrogéologiques.

HG2/4. Résultats d'expériences d'exploitation des eaux souterraines par station de pompage sur forage en zone sahélienne et semi-aride - modèle de gestion de station.

HV. HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE.

HV1. Appui technique.

HV1/1. Prévision de 6 opérations d'A.T.

HV2. Etudes générales.

HV2/1. Appui aux Directions de l'Hydraulique pour la programmation des investissements et leur entretien en H.V.

HV2/2. Etude des consommations en eau en hydraulique villageoise et pastorale.

HV2/3. Etablissement et publication de manuels de formation destinés aux formateurs et villageois pour l'utilisation des ouvrages hydrauliques.

HV2/4. Suivi de l'évolution des moyens d'exhaure - synthèse.

HV2/5. Création et participation à un groupe de travail technique et hydraulique villageoise : coordination des programmes, dossiers d'appel d'offres types, établissement de normes, cartographie d'aquifères.

HV2/6. Elaboration d'un dossier type de projet d'hydraulique villageoise.

HV2/7. Projet régional majeur en hydraulique pastorale.

HV2/8. Extension de l'étude HV2/1 aux pays membres du CIEH non membres du CILSS.

HU. HYDRAULIQUE URBAINE.

HU1. Appui technique.

HU1/1. Mise au point de logiciels informatiques pour l'appui technique en HU.

HU1/2. Prévision de 4 opérations d'A.T.

HU2. Etudes générales.

HU2/1. Etude des consommations pour les besoins humains et pastoraux en Afrique - consommation urbaine.

HU2/2. Etude critique des procédés de traitement de l'eau ou l'alimentation des centres urbains.

HU2/3. Etablissement d'un cahier des charges type pour la réalisation des projets d'adduction d'eau en Afrique.

HA. HYDRAULIQUE AGRICOLE.

HA1. Appui technique.

HA1/1. Mise au point de logiciels informatiques.

HA1/2. Opération d'appui technique.

HA2. Etudes Générales.

HA2/1. Elaboration d'un document de synthèse sur le calcul des besoins en eau des cultures en Afrique occidentale et centrale.

HA2/2. Etude bibliographique en hydraulique agricole.

HA2/3. Etude comparative des coûts des aménagements d'hydraulique agricole dans les Etats Membres du CIEH.

HA2/4. Etude de l'utilisation des eaux souterraines en irrigation

HA2/5. Etude de la durée de vie optimale des différents systèmes d'irrigation dans les Etats Membres du CIEH.

AS. ASSAINISSEMENT URBAIN.

AS1. Appui technique.

AS1/1. Mise au point de logiciels informatiques

AS1/2. Prévision de 3 opérations d'A.T.

AS2. Etudes générales.

AS2/1. Etude du ruissellement pluvial urbain.

- 1ère phase : mesures (5 villes terminées - Abidjan en cours)
- 2ème phase : rapports de synthèse.
- 3ème phase : établissement de normes de calcul.

- AS2/2. Etude comparative des réseaux superficiels et enterrés d'évacuation des eaux de pluie.
- AS2/3. Etude des normes adaptées aux conditions africaines pour le rejet des eaux usées dans les agglomérations.
- AS2/4. Conception et entretien des réseaux d'assainissement dans le contexte socio culturel africain - étude préliminaire.

ER. ENERGIES RENOUVELABLES.

ER1. Appui technique

- ER1/1. Prévision de 6 opérations d'A.T.

ER2. Etudes générales.

- ER2/1. Technologie du compost anaérobie et récupération d'énergie - phase 3
pré vulgarisation.
- ER2/2. Synthèse bibliographique sur l'utilisation des énergies renouvelables en hydraulique urbaine, villageoise et pastorale.

2/ - EVALUATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES (EN M. CFA)

Opération	Montant (1)	Financement		
		obtenu	attendu	à rechercher
AO. Agroclimatologie				
AC 1/1	1	0,5	0,5	-
AC 2/1	0,65	0,65	-	-
AC 2/2	42,5	5,7	7	29,8
AC 2/3	2	2	-	-
AC 2/4	2,5	2,5	-	-
TOTAL AC.	48,65	11,35	7,5	29,8
HY. Hydrologie				
HY 1/1	1	-	1	-
HY 1/2	2	1	1	-
HY 2/1	6	6	-	-
HY 2/2	12	-	-	12
HY 2/3	4,5	4,5	-	-
HY 2/4	Ext	-	-	-
HY 2/5	60,4	-	15	45,4
HY 2/6	1) 7,75	-	7,75	-
	2) NE	-	-	NE
TOTAL HY	93,65	11,5	24,75	57,4
	1NE			1NE

(1)

Ext : Etude réalisée par ailleurs

NE : montant non évalué

pm : pour mémoire - Montant peu élevé pris en charge par le budget de fonctionnement du CIEH (Opération réalisée directement par le Service Technique du CIEH.)

.../...

HG. Hydrogéologie				
HG 1/1	10	-	-	10
HG 1/2	2	1	1	-
HG 2/1	16	-	16	-
HG 2/2	19,5	-	-	19,5
HG 2/3	5	5	-	-
	7,75	-	7,75	-
	NE	-	-	NE
HG 2/4	NE	-	-	NE
Total HG	60,25 2NE	6	24,75	29,5 2NE
HV. Hydraulique Villageoise et Pastorale				
HV 1/1	3	1,5	1,5	-
HV 2/1	7,5	7,5	-	-
HV 2/2	3,7	-	-	3,7
HV 2/3	10	-	10	-
HV 2/4	5	-	-	5
HV 2/5	p.m	-	-	-
HV 2/6	10	-	10	-
HV 2/7	NE	-	-	NE
HV 2/8	60	-	-	60
Total HV	99,2 1NE	9	21,5	68,7 1NE
HU. Hydraulique Urbaine				
HU 1/1	1	-	0,5	0,5
HU 1/2	2	1	1	-
HU 2/1	1,2	1,2	-	-
HU 2/2	12	-	12	-
HU 2/3	10	-	-	10
Total HU	26,2	2,2	13,5	10,5

.../...

HA. Hydraulique Agricole				
HA 1/1	NE	-	-	NE
HA 1/2	NE	-	-	NE
HA 2/1	10	-	-	10
HA 2/2	p.m.	-	-	-
HA 2/3	NE	-	-	NE
HA 2/4	NE	-	-	NE
HA 2/5	NE	-	-	NE
Total HA	10 5NE	-	-	10 5NE
AS. Assainissement Urbain				
AS 1/1	1	-	0,3	0,5
AS 1/2	1,5	0,5	1	-
AS 2/1	9	9	-	-
	11,5	4	7,5	-
	15,5 (2)	-	15,5 (2)	-
	NE	-	-	NE
AS 2/2	0,3	0,3	-	-
AS 2/3	19	-	17	-
AS 2/4	NE	-	-	-
Total AS	57,8 2 NE	13,8	41,5	2,5 2NE
BR. Energies renouvelables				
BR 1/1	3	1,5	1	0,5
BR 2/1	31,75	31,75	-	-
BR 2/2	p.m.	-	-	-
Total BR	34,75	33,25	1	0,5
Ensemble des opérations				
Total	430,5 11 NE	87,1	134,5	208,9 11 NE

(2) Financement partiel de la 3ème phase.

- 15 -
3/ - PERSONNEL NECESSAIRE

Domaine d'activité	Personnel (1)		
	actuel (2)	nécessaire	à recruter (3)
Direction du Service Technique	1,5 I	1,5 I	
AC. Agrométéorologie	0,75 I	0,75 I	
	0,25 TS	0,25 TS	
HY. Hydrologie	1,75 I	1,75 I	
HG. Hydrogéologie	0,5 I	1,5 I	1 I
HV. H. Villageoises et Past.	0,5 I	1,5 I	1 I
HU. Hydraulique Urbaine	1,25 I	1,25 I	
HA. Hydraulique Agricole	-	1 I	1 I
AS. Ass. Urbain	1,5 I	1,5 I	
ER. Energies Renouvelables	0,25 I	0,25 I	
	0,75 TS	0,75 TS	
Total	8 I	11 I	3 I
	1 TS	1 TS	

(1) I = Ingénieur - TS = Technicien Supérieur

(2) Personnel actuel

- Permanent CIEH - 1 ingénieur
- Assistance technique - 7 ingénieurs.

(3) Personnel à recruter

- Permanent CIEH - 1 ingénieur de l'Équipement Rural - 1 ingénieur hydrogéologue.
(Recrutement 1er semestre 1982).
- 1 ingénieur hydraulicien - (hydraulique agricole) (à rechercher auprès de l'assistance technique - résolution n° 3/CIEH/1982 du 11ème Conseil des Ministres).

RAPPORT DE MISSION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION
A L'ETABLISSEMENT DES POINTS FOCALUX NATIONAUX (PFN) DANS LES
ETATS MEMBRES DU CIEH

par

Ali KRISLIAMBA
RESPONSABLE DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU CIEH.

INTRODUCTION

L'un des objectifs mentionnés dans l'acte constitutif du Comité Inter-africain d'Etudes Hydrauliques, est d'assurer un échange permanent et dynamique d'information en matière d'eau entre d'abord les Etats membres, et ensuite entre ces Etats et le monde de l'eau.

A cet effet le CIEH a établi en 1974 un Centre de Documentation avec l'aide financière et technique de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), et du Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française (FAC).

Les objectifs de ce Centre sont ainsi définis :

- repérer, collecter et sélectionner dans les Etats membres et à l'étranger la documentation de base en matière d'hydraulique produite par ou pour les Etats membres, indexer et classer et promouvoir l'exploitation de cette documentation ;
- soutenir les activités scientifiques et techniques du CIEH en fournissant l'information requise au travail des ingénieurs et techniciens du Secrétariat Général du Comité et ceux des Etats membres ;
- ▼ assurer la diffusion des résultats des études, expérimentation et travaux réalisés par le CIEH, y compris le bulletin de liaison trimestriel du Comité ;
- assurer un échange d'information et d'expériences techniques entre le CIEH et les institutions de formation (de type universitaire), les établissements de recherche africains, européens, américains, canadiens et d'Asie, ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux en vue de la recherche ou le développement, ou de documentation scientifique et technique ;
- apporter un appui technique aux Etats membres dans le domaine des sciences et des techniques de la documentation.

Mais considérant que les travaux réalisés par le CIEH n'ont d'utilité que dans la mesure où une large diffusion en est faite ; que les ressources documentaires du CIEH n'ont d'utilité que si elles sont à la portée de leurs utilisateurs potentiels ; que les correspondants éprouvent des difficultés à assurer

la répartition des envois dans les Pays membres, Le Conseil des Ministres du CIEH, en sa session de Lomé (Togo) en 1978, recommandait au Secrétaire Général du Comité de prospecter toutes les possibilités offertes dans les différents pays pour utiliser au mieux les antennes existantes ou lorsqu'il n'y en a pas, en créer, suivant les modalités adoptées pour les autres antennes.

Le programme d'échange et de transfert d'information sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Programme POEPR), conçu par le CIR en vue de soutenir les efforts de la Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement, allait permettre au CIEH d'engager les démarches nécessaires.

La Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement exige une coordination des opérations à tous les niveaux y compris les niveaux régionaux et sub-régionaux, et dans les domaines des études, de l'application de la technologie et de l'information.

Le C.I.E.H. :

- constitué d'Etats ayant l'habitude de coopérer et intéressés par les mêmes types de problèmes ;
- carrefour des informations concernant les problèmes de l'eau en Afrique (le Centre de Documentation du CIEH est en tête parmi ceux qui procurent aux gouvernements africains et aux organisations internationales l'information de base dont ils ont besoin) ;
- dont une partie importante des études effectuées ou à réaliser constitue une part intégrante du programme de la Décennie

forme un organisme particulièrement approprié pour effectuer une telle coordination en Afrique. Aussi s'est-il vu chargé de la mission d'assurer l'organisation de l'échange et du transfert d'information sur l'approvisionnement en eau potable et assainissement dans ses Etats membres.

- 17 -

ORGANISATION DE L'ECHANGE ET DU TRANSFERT D'INFORMATION
SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU COLLECTIVE ET L'ASSAINISSEMENT DANS
LES PAYS MEMBRES DU CISEH

I - A PROPOS DE LA DECENNIE INTERNATIONALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

- De la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972 et qui a recommandé que des études soient faites sur les établissements humains,
- De la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Vancouver en 1976 et qui a recommandé de donner la priorité à l'alimentation en eau salubre et à l'évacuation sanitaire des déchets et la fixation d'objectifs par tous les pays en vue de leur examen par la Conférence des Nations Unies sur l'Eau,
- De la Conférence des Nations Unies sur l'Eau (Réunion africaine) tenue à Addis-Abéba en septembre 1976 sur l'étude des problèmes de la mise en valeur des ressources en eau en Afrique,
- De la Conférence des Nations Unies sur l'Eau tenue à Mar del Plata en 1977 et qui a proposé que la Décennie 1981-1990 soit la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

La Décennie a pour objectifs : l'approvisionnement en eau potable, d'ici 1990, de toutes les populations avec priorité au secteur rural, et l'évacuation des excréta et des déchets.

Les organismes des Nations Unies les plus directement concernés ont convenu de conjuguer leurs efforts pour soutenir les activités de la Décennie et les Représentants Résidents du PNUD assument un rôle central au niveau national dans la coordination de l'appui technique que chaque Gouvernement souhaiterait recevoir du système des Nations Unies.

La période 1977-1980 constitue la phase préparatoire de la Décennie au cours de laquelle les différents pays doivent procéder à l'identification des

projets et l'établissement des plans correspondants, d'une part ; et l'élaboration d'un programme national d'action permettant d'atteindre les objectifs de la décennie d'autre part. Ces programmes et projets seront analysés en 1980 par la Commission Economique et Sociale des Nations Unies en concertation avec les Gouvernements concernés.

II - SERVICE D'APPUI DOCUMENTAIRE A LA DECENNIE INTERNATIONALE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Pour soutenir les efforts nationaux et internationaux qui doivent intervenir dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau et l'Assainissement (1981-1990), le Centre International de Référence pour l'Approvisionnement en Eau Collective (CIR/OMS) a conçu un programme d'échange et de transfert d'information sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Programme POETRI).

Ce programme recherche au plan international l'organisation de la collecte, l'analyse et la distribution d'informations et de documentation.

Les programmes POETRI comprendront des inventaires (par pays) des programmes et des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la compilation d'une bibliothèque type, qui consiste en documents très pertinents, la compilation d'annuaires nationaux et régionaux de sources d'information, ainsi que de bibliographie sélective sur des sujets spécifiques dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

L'accent sera porté sur la situation du transfert d'information directement aux utilisateurs sur le terrain.

Le mécanisme international sus-mentionné consistera en points focaux nationaux (PFN). Ces PFN sont des institutions, qui ont - dans leurs pays une position clé dans le domaine de l'eau et l'assainissement, ainsi qu'une certaine expérience du traitement d'information et de documentation.

A - ETABLISSEMENT DES POINTS FOCaux NATIONaux DANS LES PAYS MEMBRES DU CIEH

Dans les pays membres du CIEH, ces consultations sont menées par le Centre de Documentation et d'Information du Comité, dans le cadre d'une convention

passée entre le Centre International de Référence pour l'Approvisionnement en Eau Collective (CIR/OMS) et le Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH) ; et dans le cadre de cette convention, le CIR a mis à la disposition du CIEH, sous forme de subvention, une somme de 4.000.000 FCFA afin de permettre l'exécution de la première phase du projet.

Il doit permettre, dans une première phase, d'identifier dans chaque Etat membre, un organisme (institut, centre de documentation, etc.) qui devra servir d'appui permanent dans le pays concerné pour coordonner les activités du programme. Cet organe national est appelé ensuite à fonctionner comme une antenne du CIEH qui rapprochera ainsi la documentation de ses utilisateurs réels et potentiels dans chaque Etat membre.

B - FONCTIONNEMENT DES POINTS FOCALX DANS LES ETATS MEMBRES DU CIEH

Chaque Point Focal sera chargé de :

- détecter, réunir, analyser, interpréter et diffuser tout renseignement relatif à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans sa région ou dans son pays,
- communiquer au CIEH l'information publiée sur son territoire et recevoir en échange celle dont lui-même a besoin,
- réciproquement, le Centre de Documentation et d'Information du CIEH communiquera aux Points Focaux, les copies et les références de toutes les publications acquises et enregistrées dans son système.

.../...

DEROULEMENT DE LA MISSION

Pour atteindre tous ceux qui s'intéressent à cette question, le Secrétaire Général du Comité a adressé une lettre circulaire aux correspondants officiels dans chaque Etat membre, afin de lui communiquer l'adresse des organismes de leur pays travaillant dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

Après seulement, le Secrétaire Général et le Documentaliste du CIEH, ensemble ou séparément, se sont rendus dans les Etats membres et ont pris contact avec les responsables des services concernés pour les informer de l'objet de leur mission, s'informer de leurs programmes et solliciter leur soutien à la cause de l'organisation du transfert et de l'échange d'information dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement - et leur participation à l'établissement des Points Focaux qui ne seront pas uniquement l'affaire des correspondants du C.I.E.H., mais aussi de tous ceux qui travaillent dans ces domaines au niveau de chaque Etat.

C'est ainsi que les missions ont été effectuées du

- 11 au 18 juillet 1979, au Niger
- 5 au 19 septembre 1979, au Mali, Sénégal, Mauritanie
- 15 au 25 octobre 1979, au Togo, Bénin, Côte d'Ivoire
- 13 au 23 novembre 1979, au Cameroun, Congo, Gabon
- 11 au 19 mai 1980 au Cameroun
- Le Tchad n'a pu être visité en raison de la situation qui prévalait dans ce pays.

Une liste des personnalités rencontrées lors de ces missions est jointe en annexe.

Ces missions se sont bien déroulées dans l'ensemble puisque partout, le Programme POETRI a reçu l'appui des responsables des différents services qui ont de plus, été unanimes sur le fait que les correspondants officiels du CIEH sont les mieux placés pour assurer la coordination du Programme POETRI dans leurs pays respectifs.

.../...

La disponibilité des correspondants nationaux et l'intérêt très vif
marqué par ceux-ci, ont permis de mener à bien les rencontres.

ENSEIGNEMENTS TIRES DES INFORMATIONS RECUEILLIES

A - CONSTATATION GENERALE SUR L'INTERET DES ETATS MEMBRES POUR LE PROGRAMME POETRI

Le programme POETRI a reçu l'appui des responsables des services techniques compétents rencontrés. Ceux-ci ont été unanimes sur le fait que les correspondants officiels du CIEH (Coordonateurs nationaux des programmes d'hydraulique dans leurs Etats, et dont liste est jointe en annexe), sont les mieux placés pour assurer la coordination du programme POETRI dans leurs Etats respectifs.

B - PLANIFICATION NATIONALE DE LA DECENNIE DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement était partout, l'expression visible. Certains pays s'apprétaient déjà à jeter les bases politiques et juridiques de cette politique*. D'aucuns (Haute-Volta, Togo, Mauritanie) avaient déjà les structures nécessaires (Commission Nationale de l'Eau) dont les présidences sont assurées par les ministères de tutelle du CIEH, et le Secrétariat par les correspondants techniques officiels du Comité dans chaque Etat concerné.

Mais d'une manière générale, on était bien obligé de constater :

- l'absence d'une politique concertée de création de points d'eau et d'utilisation des ressources en eau ;
- l'absence d'organe national de coordination en matière d'eau et assainissement
- l'absence de réglementations particulières sur les eaux (droit des eaux, administration des eaux)
- l'absence de programmes nationaux d'appui documentaire à la Décennie

Delà la difficulté d'avoir une idée sur l'avancement ou la situation des programmes de la Décennie dans les Etats membres.

.../...

* La Haute-Volta a déjà défini ses orientations lors du Premier Atelier National sur la Planification de la Décennie Internationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Haute-Volta - OUAGADOUGOU, 13-18 octobre 1980.

C - SITUATION DE LA DOCUMENTATION DANS LES ETATS MEMBRES

- la documentation en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, notamment celle de l'OMS, est pratiquement rare ou inconnue.
- manque d'organisation ou mauvaise organisation et conservation des publications propres à chaque institution visitée, soit faute d'une cellule de documentation, soit que la cellule de documentation est abritée dans un local exigu, vestuste et gérée par un personnel incompetent et non permanent.
- les publications du CIEH qui constituent une part intégrante du programme de la Décennie, et dont les correspondants officiels, dans chaque Etat membre sont dépositaires d'au moins deux exemplaires, sont soit inconnues, soit difficilement accessibles auprès de ces correspondants, ceci faute d'une cellule de documentation centralisatrice du patrimoine littéraire en matière d'eau.

Dans cette situation, nos interlocuteurs ont souhaité :

- la mise en place rapide des antennes CIEH
- la poursuite de la campagne d'information et de sensibilisation à l'établissement des Points Focaux Nationaux
- une intervention plus large et plus massive du CIEH en matière de prestation informative dans le domaine non seulement de la Décennie, mais aussi de l'hydraulique en général
- que le CIEH puisse servir de courroie de transmission entre les services techniques compétents des Etats membres et l'OMS dans le domaine de la documentation se rapportant à la Décennie
- l'appui technique du CIEH sous forme de Conseils d'Expert pour la conception, le développement et l'organisation de systèmes documentaires
- la formation du personnel de gestion (bibliothécaire-documentaliste) par l'organisation de stages au siège du Comité, a également été souhaitée ; y compris la prise en charge par le CIEH des charges récurrentes.

.../...

D - UTILISATION PAR LE CIEH DES ANTENNES ETABLIES DANS LES ETATS MEMBRES
DU COMITE PAR DES ORGANISATIONS SOEURS

Suite aux assises du 9ème Conseil des Ministres du CIEH tenues à Lomé (Togo) en février 1978 et qui recommandait au Secrétaire Général du CIEH de prospecter toutes les possibilités offertes dans les pays membres :

- pour utiliser aux mieux les antennes existantes
- ou lorsqu'il n'y en a pas, en créer en harmonie, suivant les modalités adoptées pour les autres antennes

le Centre de Documentation du CIEH a obtenu de son homologue de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) un accord de principe pour l'utilisation des antennes OMVS établies à la Direction Générale de l'Hydraulique à Bamako (Mali), à la Direction du Plan à Nouakchott (Mauritanie) et aux Archives Nationales du Sénégal à Dakar.

Le Centre de Documentation de l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) a également laissé entrevoir les mêmes possibilités pour les pays suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.

Par contre, l'établissement d'antennes CIEH dans les Etats non membres des deux organisations sus citées, à savoir le Cameroun, la République Populaire du Congo, le Gabon et le Tchad, ne pourra s'effectuer que dans le cadre du Programme POETRI et de l'aide française et américaine au fonctionnement du Centre de documentation du Comité (Annexe II).

Toutefois, il était ressorti, lors de nos entretiens avec les utilisateurs potentiels et réels du système documentaire du CIEH, et principalement avec les correspondants officiels du CIEH dans les Etats membres que :

- 1°) - le CIEH, l'OMVS et l'ADRAO, n'ont pas les mêmes ministères de tutelle ;
- 2°) - les directions de tutelle technique du CIEH ne sont pas les mêmes que celles de l'OMVS ou de l'ADRAO ;
- 3°) - les utilisateurs potentiels ou réels du système documentaire du Comité ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux de l'OMVS ou de l'ADRAO ;

- 4°) - les antennes OMVS et ADRAO ne sont pas abritées par les institutions de tutelle du CIEH, sauf au Mali (antenne OMVS)
- 5°) - les antennes OMVS et ADRAO ne sont pas établies au lieu du siège des institutions de tutelle du CIEH, sauf au Mali (antenne OMVS à Bamako) et au Sénégal (antenne OMVS à Dakar)
- 6°) - les services de tutelle technique du CIEH insistent sur la nécessité de faire ressortir (mise en relief) leurs titres de correspondants nationaux du CIEH et coordonateurs nationaux des programmes de la Décennie dans leurs pays respectifs, et par conséquent, la logique de leur droit à abriter les antennes CIEH.

Planification nationale de la Décennie	*				*		*					*
Commission nationale pour la Décennie ou Commission Nationale de l'Eau	*				*		*					
Programme national d'appui documentaire à la Décennie												
Ministère de tutelle du CIEH, coordonateur national des programmes d'hydraulique	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Bibliothèque de ministère de tutelle du CIEH												
Bibliothèque de Direction de tutelle technique du CIEH			*	*	*	*	*		*			
Ministère de tutelle commun à l'OMVS						*						
Ministère de tutelle commun à l'ADRAO							*					
Ministère de tutelle commun à l'OMVS/ADRAO/CIEH												
Direction de tutelle commune à l'OMVS/ADRAO/CIEH												
Direction de tutelle commune à l'ADRAO												
Direction de tutelle commune à l'OMVS						*						
Antennes OMVS dans les Etats Membres du CIEH			*		*	*						
Antennes ADRAO dans les Etats Membres du CIEH	*		*	*	*	*	*		*			*
Institution de tutelle CIEH abritant antenne OMVS						*						
Institution de tutelle CIEH abritant antenne ADRAO												
	TOGO	GHANA	SENEGAL	NIGER	MAURITANIE	MALI	HAUTE VOLTA	GABON	COTE D'IVOIRE	CONGO	CAMEROUN	BENIN

TABLEAU SYNOPTIQUE

A N N E X E S

LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES

LORS DE LA MISSION

BENIN

- Mr. FABIEN MONTEIRO - Directeur Général des Etudes et de la Planification (Ministère de l'Equipe-ment).
- Mr. KONENIN A. - Directeur de l'Hydraulique
- Mr. ABOUKI Mamadou. - Directeur Adjoint de l'Hydraulique.

CAMEROON

- Ministre de l'Agriculture (Président du CIEH : 1980 et 1981)
- Mr. NVONDO Gaston - Directeur de l'Energie et de l'Eau.
- Mr. NGOKA Jean - Service d'Hygiène Publique et de l'Assainissement (Ministère de la Santé).
- Mr. MBEPI Henri - Directeur Adjoint du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole.
- Mr. NDONY Andrew - Directeur du Développement Communautaire
- Mr. NKWAIN Stanislas - Direction du Développement Communautaire
- Mr. NGWESITCHEN Victor - Chef de Service à la Direction du Génie Rural.
- Mr. DJOUKAM - SEDA
- Mr. NGALANI Joseph - SEDA
- Mr. NANP Tchoudja - Institut de Recherches Techniques des Industries et des Sciences de Sous-sol (IRTIS)
- Mr. NGUILLOT Norbert - Ministère de la Santé.
- Mr. BEFAH Samuel Sona - Directeur des Mines et de la Géologie.
- Mr. NGASSAM Justin - Directeur du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole.

CONGO

- Mr. LIWANGA Vakazi Zephirin - Directeur du Génie Rural.
- Mr. OKEMBA Alphonse - Chef de la Division Hydraulique et de la Conservation des sols.
- Mr. MISSAMOU Jean Baptiste - Secrétaire Général de l'Equipe-ment National.

COTE D'IVOIRE

- Mr. DIOUF - Directeur de Cabinet du Ministre des TP et Transports
- Mr. KAKADIE Georges - Directeur du Drainage et Assainissement
- Mr. CAMERLOT - Directeur de la Direction Centrale de l'Hydraulique
- Mr. FAHY Jean-Claude - Chef de la Section Hydraulique Villageoise (Direction Centrale de l'Hydraulique)
- Mr. ZADI - Directeur Général de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI)
- Mr. KOUTOUAN - Directeur Général Adjoint de l'Energie Electrique de la Côte d'Ivoire (EECI)
- Mr. ADOU KOUAO - Directeur Général de la FOREXI
- Mr. FABRE - Secrétaire Général de la FOREXI
- Mr. MILECENT - Conseiller Technique à la FOREXI
- Mr. BOUSSAR - Chef du Service des Etudes et Projets à la FOREXI

GABON

- Dr. OBAME - Secrétaire d'Etat des Ressources Hydrauliques
- Mr. NBOUY Boulzit - Ministre d'Etat des Mines, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques.
- Mr. GASSITA Serge - Directeur Général de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG)
- Mr. DUBOZE - SEEG
- Mr. COURTEAU - SEEG
- Mr. LERIQUE - Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CENAREST)
- Mr. GUIRAUD - ORSTOM

MALI

- Mr. Ali DEMBELE - Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie
- Mr. CISSOKO - Directeur du Génie Rural.
- Mr. BATHI Bougadari - Directeur Adjoint du Génie Rural.
- Mr. Mousse KOUYATE - Chef de la Section Aménagement Hydro-Agricole (Direction du Génie Rural).

- Mr. DIAKITE Seydou - Chef du Service d'Hygiène et de l'Assainissement (Ministère de la Santé)
- Mr. Alioune Badara CAMARA - Coordinateur du Réseau Sahélien d'Information et de Documentation Scientifiques et Techniques (RESADOC) Institut du Sahel/CIISS.

MAURITANIE

- Mr. MOULAYE ABDALA - Directeur de l'Hydraulique.
- Mr. THERIER - Chef de la Division Hydraulique Villageoise Pastorale (Direction de l'Hydraulique).
- Mr. SCHMIDT - Chef de la Division Hydraulique Urbaine
- Mr. MOUSSA - Division Hydraulique Urbaine (Direction de l'Hydraulique).
- Mr. Moustapha KANE - Directeur de la Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC)

NIGER

- Mr. HASSANE Abdou - Directeur de l'Hydraulique (Ministère de l'Hydraulique).
- Mr. KOLLA Ankouram - Chef du Service de l'Hydraulique. Direction de la Construction et du Batiment (Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisme).
- Mr. IMINI Mahaman - Directeur de l'Office des Eaux du Sous-Sol (OFEDS)
- Mr. GARBA Assane - Direction du Génie Rural
- Mr. Issoufou OUSMANE - Chef du Service d'Exploitation (Direction de la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)
- Mr. FITI Amadou - Directeur des Collectivités Territoriales (Ministère de l'Intérieur)
- Mr. KANE Abdoulaye - Chef de la Division de l'Hygiène et de l'Assainissement (Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales).
- Mr. Harouma - Ministre des Mines et de l'Hydraulique.
- Mr. Omar DIALLO - Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et des Mines. (actuellement Ministre des Mines).

SENEGAL

- Mr. DIOP Mamadou GAYE - Directeur des Etudes et de la Programmation. Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Equipement (Ministère de l'Equipement).

- Mr. Matar FALL - Directeur Adjoint de la Direction de l'Assainissement (Ministère de l'Équipement).
- Mr. THIBLET - Direction de l'Assainissement (Ministère de l'Équipement)
- Mr. FALL Abdoulaye - Directeur Général de la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES)
- Mr. Fily BA - Directeur intérimaire des Archives du Sénégal.
- Mr. ZIDOUEMBA Dominique - Assistant de Recherche, Directeur des Publications à l'IFAN.
- Dr. Moustapha BA - Directeur intérimaire de la Direction de la Planification et de la Coordination (Secrétariat Exécutif de l'OMVS).
- Mr. CHRISTOPHER Hama - Chef de la Division Hydrogéologie (Secrétariat Exécutif de l'OMVS).
- BATI CHEIK BENANI - Directeur de la Planification et de la Coordination (Secrétariat Exécutif de l'OMVS).
- Mr. Charles Bila KABORE - Vice Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

TOGO

- Mr. FARKE Moussa - Ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques.
- Mr. KATAKOU Kokou - Chef de la Division Hydrologie (Direction de l'Hydraulique et de l'Énergie)
- Mr. OUSSEINI -
- Dr. MONI DENYO NENONENE - Directeur du Service National de l'Assainissement.
- Mr. AHIALEGBEDGI - Directeur de la Météorologie Nationale
- Mr. DAGAGI - Directeur de la Régie Nationale des Eaux.

Annexe II

IMPLICATIONS DE L'ETABLISSEMENT DES POINTS
FOCAUX DANS LES ETATS MEMBRES DU CIEH

I - AU NIVEAU DU CIEH

- un atelier de microfichage
- une camera portative simple
- un lecteur de microfilm
- un lecteur de microfiche
- un lecteur moteur de microfilm
- un appareil de conditionnement
- des trieuses - armoires de séchage - des sécheuses - des cuves de développement - des cuvettes - des bacs.
- des microformes (microfilm et microfiche vierges)
- des produits chimiques de traitement
- bourse de formation d'un technicien reprographe
- organisation de séminaires ou campagnes d'information sur l'utilisation des microfiches/microfilms : leurs avantages, leurs contraintes.
- voyage dans les Etats Membres pour étude de l'évolution du projet
- crédits pour édition des bibliographies
- crédits pour expédition de documents.

II - AU NIVEAU DES ETATS

- un gérant (formé et rémunéré)
- un local
- une table de travail
- tables et chaises de lecture
- des fichiers
- une machine à écrire
- une photocopieuse
- un lecteur simple de microfiches
- des armoires
- des rayonnages

- f -

- frais de correspondance
- crédits pour collecte en envoi au CD/CIEH de documents pertinents réalisés pour ou chaque Etat Membre concerné.
- des fournitures de bureau
- crédits pour établissements de listes d'acquisitions courantes

RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERES ADDITIONNELS
POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION
DU COMETE ET CONTINUER LE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME POETRI DANS
LES ETATS MEMBRES

I - ASSISTANCE DU FAC

Dans le cadre du financement du programme d'action CIEH pour l'année 1980, le Ministère Français de la Coopération a prévu deux projets d'appui au Centre de Documentation du C.I.E.H. et portant sur les points suivants :

- préparation et exécution d'un programme d'intervention à moyen terme en matière de documentation : collecte, traitement de l'information, harmonisation des études et établissement de normes générales. Une provision de 9.000.000 CFA
- édition et diffusion des résultats des études, expérimentation et travaux en matière d'hydraulique pour un montant de 6.000.000 FCFA.

II - ASSISTANCE DE L'USAID

En avril 1979, une mission de l'USAID est venue au CIEH, puis s'est rendue dans les Etats Membres en vue d'apprécier l'intérêt d'un nouveau projet USAID, d'en formuler les objectifs et de définir les moyens essentiels. A la fin de cette mission a été formulé un document de projet qui n'a pas encore un caractère définitif. Parmi les éléments en cours de discussion, la nature même de l'aide n'est pas arrêtée ; en effet, l'USAID souhaiterait ne pas fournir la totalité des crédits correspondant au projet (240.000.000 FCFA), mais être associé à d'autres sources de financement comme la France ou le Canada.

Dans le domaine d'appui au Centre de Documentation du CIEH, les objectifs formulés dans ce document provisoire peuvent se résumer comme suit :

- 1°) - appui d'un documentaliste travaillant avec le spécialiste du CIEH pour structurer l'équipe en place, accroître le volume des documents, développer le système de traitement, et améliorer le système des échanges d'information entre les pays membres et le CIEH ;

- 2°) - extension des bâtiments pour répondre aux besoins du CIEH jusqu'en 1990. Le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment administratif permet au Centre de Documentation de disposer d'un espace supplémentaire de 250 m² soit le double de l'espace actuel qui est de 92 m². Ce projet permettrait donc de doubler le nombre de documents (20.000 au lieu de 10.000), d'améliorer les postes de lecture et de disposer de bureaux pour le personnel du Centre de Documentation.
- 3°) - fourniture d'équipements spéciaux : unité de production de microfiches, lecteurs de microfiches pour chacun des pays membres, mini-ordinateur pour le traitement des informations : incorporation au réseau de télex.
- 4°) - création d'un fonds pour les voyages interétats permettant d'inviter les antennes du Centre de documentation pour l'acquisition des données techniques et pour la coordination entre le centre et les utilisateurs présents et futurs.

Pour atteindre les objectifs du projet, le personnel d'appui d'origine américaine serait le suivant :

- un documentaliste
- trois indexeurs
- deux traducteurs

III - ASSISTANCE DU CANADA

Le Canada, par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a participé aux travaux de la mission USAID d'avril 1979 susmentionnée. Mr. Jean de CHANTAL, documentaliste du CRDI et Mr. KRISLIAMBA Ali, documentaliste du CIEH faisaient partie de l'équipe d'évaluation et étaient chargés de définir les orientations futures et les besoins du centre de Documentation du Comité.

Dans le domaine de la documentation, le principe d'appui au fonctionnement du Centre de documentation du CIEH a été exprimé. Mais à ce jour, seule la promesse de la fourniture d'informations techniques au centre a connu un début de réalisation.

Nous pensons que le CRDI ira plus loin dans ses bonnes intentions vis-à-vis du CIEH, notamment de son Centre de Documentation, au fur et à mesure des démarches futures du Secrétariat Général du Comité.

CORRESPONDANTS OFFICIELS DU C.I.E.H.

LISTE ACTUALISEE AU 18/12/81

BENIN

- Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat
- Directeur de l'Hydraulique B.P. 385

COTONOU

COTONOU

CAMEROUN

- Ministre de l'Agriculture
- Directeur du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole - B.P. 236

YAOUNDE

YAOUNDE

CONGO

- Ministre de l'Agriculture - B.P. 2453
- Directeur du Génie Rural et du Machinisme Agricole - B.P. 13

BRAZZAVILLE

BRAZZAVILLE

COTE D'IVOIRE

- Ministre des Travaux Publics et des Transports B.P. V65
- Directeur Central de l'Hydraulique - B.P. V65

ABIDJAN

ABIDJAN

GABON

- Ministre de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - B.P. 874
- Directeur Général de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. B.P. 874

LIBREVILLE

LIBREVILLE

HAUTE-VOLTA

- Ministre du Développement Rural
- Directeur de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural - B.P. 7025

OUAGADOUGOU

OUAGADOUGOU

MALI

- Ministre du Développement Industriel et du Tourisme
- Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie B.P. 66

BAMAKO

BAMAKO

.../...

MAURITANIE

- Ministre de l'Hydraulique et de l'Habitat
B.P. 356
- Directeur de l'Hydraulique - B.P. 356

NOUAKCHOTT

NOUAKCHOTT

NIGER

- Ministre de l'Hydraulique - B.P. 257
- Directeur des Ressources en Eau - B.P. 257

NIAMEY

NIAMEY

SENEGAL

- Ministre de l'Hydraulique - B.P. 4021
- Directeur des Etudes et de la Programmation
B.P. 4021

DAKAR

DAKAR

TCHAD

- Ministre du Développement Rural
- Directeur du Génie Rural - B.P. 47

N'DJAMENA

N'DJAMENA

TOGO

- Ministre des Travaux Publics, des Mines
de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
- Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie
B.P. 335

LOME

LOME

COMMUNICATION DE MONSIEUR GAGARA MAYAOU
SECRETARE GENERAL DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ANCIEN SECRETARE GENERAL DU CIEH

- POETRI : Programme d'échange et de transfert d'information sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement.

- REMERCIEMENTS

A l'adresse du CIEH pour son attention à mon égard et au CIR qui par le présent atelier a respecté ses engagements.

- Rappel de la Convention CIEH/CIR signé en 1979.

Par cette convention le CIEH s'engage à intégrer dans son système documentaire le volet assainissement. En effet à par quelques références sur la pollution, le volet assainissement malgré son importance est resté muet au CIEH. Ce n'est que justice rendue que de rassembler, de collecter des renseignements et documents ayant trait à l'assainissement sur toutes ses formes. Ce parent pauvre de l'approvisionnement en eau, a le triste privilège d'être traité par plusieurs départements ministériels. (Au Niger il s'agit des Travaux Publics, de la Santé, de l'Hydraulique) voire les collectivités locales, Mairies surtout).

Dans la convention précitée, il s'agit donc de rassembler les documents aussi éparses car provenant de plusieurs sources. Il s'agit aussi de susciter des intérêts pour l'assainissement, voire de coordonner cette activité.

D'où les missions du Secrétaire Général seul ou accompagné du Responsable du Centre de Documentation dans les Etats membres du Comité.

.../...

Ainsi pour compléter les indications fournies par MR. Ali KRISLIAMBA dans son rapport de mission d'information et de sensibilisation à l'établissement des points focaux nationaux dans les Etats membres du CIEH.

J'ai eu à effectuer en compagnie de MR. ATIVON et MR. KRISLIAMBA, une mission du 15 au 25 octobre 1979 qui nous a conduit successivement :

- au Togo (15 au 17)
- au Bénin (17 au 20)
- en Côte d'Ivoire (20 au 25)

L'objet de cette mission était entre autres la présentation du programme POETRI et l'inventaire de tous les services chargés de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

1) TOGO

- Comité National de l'Eau
- Service National de l'Assainissement (M S)
- Régie Nationale des Eaux du Togo
- Direction du Génie Rural
- Service des Mines (Hydrogéologie)
- Direction de la Météorologie Nationale

Tous ces services ont été visités, et lors d'une réunion de synthèse tenue le 16 octobre 1979, il est sorti de nos discussions deux nécessités

- La Direction correspondante du CIEH doit être le point focal de ce programme. Nécessité surtout ressentie pour une coordination des activités tant du programme que celles de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

.../...

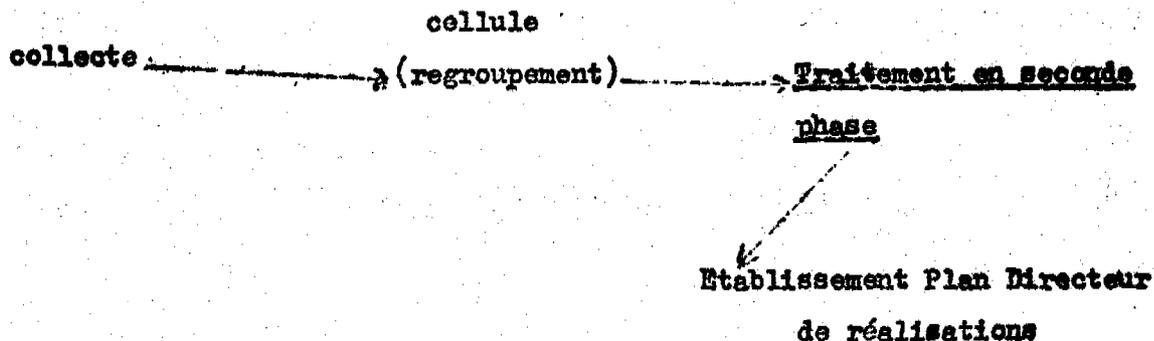
+ Le Centre de Documentation du CIEH doit être doté des moyens nécessaires pour jouer son rôle premier celui de centraliser, d'analyser et de diffuser les informations reçues à son échelle. Cette diffusion ne pourrait se faire convenablement sans disposer d'une antenne dans chaque Etat membre. Nous fondons l'espoir que les pourparlers entamés tant directement qu'à travers le réseau de Documentation du Sahel avec l'USAID et le CANADA ne sauraient tarder d'aboutir.

2) BENIN

A défaut de pouvoir rencontrer tous les services concernés par l'eau et l'assainissement au Bénin, les indications fournies par la Direction de l'Hydraulique dénotent les mêmes préoccupations que précédemment :

- Nécessité d'organiser le système documentaire par la création des cellules d'information. La cellule principale sera rattachée au Ministère de tutelle du CIEH. Une fois la cellule créée, l'échange se fera aisément avec les utilisateurs potentiels et avec le CIEH.

Cheminement de l'information préconisée



Au Bénin, il n'existe aucun système documentaire au niveau de la Direction de l'Hydraulique. La salle dite disponible est loin de répondre aux exigences d'une documentation saine.

Des moyens financiers assez importants sont nécessaires pour créer une antenne digne de ce nom.

3) COTE-D'IVOIRE

Tous les services intéressés par les problèmes de l'eau et de l'assainissement ont été inventoriés

- Direction Centrale de l'Hydraulique
- Direction Centrale de l'Assainissement
- Direction Drainage et Assainissement SEFU
- FOREXI
- EECI
- SODECI
- Direction des Aménagements Ruraux

Ici, encore plus que dans les autres Etats membres du CIEM, la nécessité pour coordonner les activités hydrauliques est ressentie, afin de mieux utiliser les compétences et les fonds disponibles. L'EECI souhaite par exemple la création d'un organisme national chargé des problèmes d'eau.

En ce qui concerne le programme POENRI tous les services visités sont disposés à apporter leurs contributions pour la réalisation d'une antenne documentaire au niveau de la Côte d'Ivoire à l'instar des autres Etats membres du Comité.

.../...

Toujours dans le souci de sensibiliser les Etats membres du CIEMH sur la nécessité de disposer d'un appui documentaire fiable tant dans le cadre de la Décennie de l'Eau et que dans celui des utilisations courantes, le Secrétaire Général en compagnie du Responsable du Centre de Documentation a visité successivement du 13 au 23 Novembre le Congo, le Cameroun et le Gabon.

- CONGO

Les contretemps n'ont pas permis le déroulement convenable des contacts souhaités. Cependant à travers les discussions eues avec M. Le Directeur de la Société Nationale des Eaux du Congo (MR. MISSAMOU), pour ce pays tout est à faire (susciter la coordination, créer l'antenne, former le personnel adéquat...) MR MISSAMOU souhaite qu'une action engagée soit menée en direction des Autorités Congolaises pour que les problèmes de l'eau soient ramenés et résolus au niveau d'un seul ministère, ceci d'autant plus urgent que la décennie de l'eau potable est dans sa phase de démarrage.

- CAMEROUN

L'intérêt qu'attache le Cameroun aux problèmes de l'eau suscite l'admiration. C'est le seul Pays visité qui dispose d'un Comité de Coordination (présidée par le Ministre de la Santé) pour la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

La réunion de synthèse du 21 Novembre 1979 à 10H30 qui a groupé autour de MR. NGASSAM Directeur du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole des représentants des services ci-dessous dénote cet intérêt.

- La SEDA
- La Direction du Génie Rural (DGRHA)
- L'IRTISS (Institut de Recherches Techniques des Industries et des Sciences du Sous-Sol)
- ONAREST (Office National de Recherches Scientifiques et Techniques)

.../...

- Direction de l'Elevage (Hydraulique pastorale)
- Service de l'Assainissement (M.S.)
- Direction de la Météorologie (excusée)

Au niveau du Cameroun la mise en oeuvre de l'Antenne CIEH ne doit notamment pas poser de problème majeur car tous les services sont préparés pour une telle création.

- GABON

Le Gabon à l'instar des autres pays se trouve confronté au problème de coordination des activités eau notamment celles liées à la Décennie de l'Eau potable et de l'assainissement.

Le Ministère des Ressources Hydrauliques pense que la coordination des programmes de la Décennie doit relever de sa seule compétence. Il appartient aux Autorités gabonaises d'en décider.

CONCLUSION

- La convention CIEH/CIR vise en premier lieu l'intégration du volet assainissement dans le système documentaire du CIEH. Ce volet est quelque peu délaissé.
- La mission de sensibilisation et d'information a eu l'avantage tout en réperant le service national le mieux placé pour servir de point local de mettre en exergue le besoin de coordination des activités hydrauliques dans la plupart des Etats.

.../...

Il est à peine besoin de souligner le rôle de l'information en matière d'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Au gain de temps que procure une information organisée s'ajoutent les gains financiers, économique et énergétique.

Il ne sert à rien d'accumuler des documents s'ils ne sont pas mis à la portée des utilisateurs. Il faut donc que cette documentation soit machée pour être accessible aux usagers. C'est là que se situe la place des points focaux, courroie de transmission entre le Centre de documentation régional et les utilisateurs.

Stratégie préconisée

Il paraît plus sage de partir sur ce qui existe dans la réponse.

Dans ce domaine spécifique de l'eau potable et de l'assainissement, le CIEH est mieux placé de par sa portée géographique et la documentation acquise (plus de 10.000 références) pour assurer le rôle de centre d'appui du programme POETRI.

Pour ce faire, il est nécessaire

- de renforcer et de spécialiser d'avantage le centre de documentation du CIEH
- de créer des antennes dans les Etats membres du Comité.

MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Le succès de l'opération suppose la prise de conscience des responsables politiques sur l'importance de l'information.

Les moyens financiers nécessaires pour la création des antennes dans les Etats peuvent provenir des Pays Amis (Etats Unis, SUISSE, Pays Bas, France...) et des organisations internationales (UNICEF, OMS, ...) soucieux de la santé des hommes, des femmes et des enfants que procure une eau potable et un assainissement adéquat.

LES ANTIENNES NATIONALES DU CENTRE DE DOCUMENTATION
DE L'O.M.V.S.

par

Djiby SALL
CHEF DU CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'OMVS.

I - RAPPEL

Le Centre de Documentation pour le Programme de Développement du Bassin du Fleuve Sénégal a été créé en novembre 1970. Son rôle essentiel consiste à collecter et traiter les documents intéressant la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal et le Développement Economique Intégré des trois Etats membres et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) qui sont le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Les activités documentaires sont réparties entre les trois divisions suivantes.

La Division de la Documentation, qui assure la sélection, le catalogage et l'analyse - indexage des documents scientifiques et techniques. Elle publie des index du type KWIC, qui sont diffusés auprès des utilisateurs du Centre de Documentation.

La Division des Archives, qui est chargée de la collecte, du tri, du répertoriage et du traitement des archives administratives du Fleuve Sénégal.

La Division de l'Information et de la Traduction, dont l'objectif est de diffuser toutes les informations sur l'OMVS, tout en assurant la traduction en anglais et en arabe des textes et documents de base relatifs à l'Organisation.

La base de données, la bibliothèque des documents originaux, ainsi que les fonds d'archives sont conservés à Saint-Louis, siège du Centre de Documentation.

Pour assurer une bonne diffusion de l'information, des antennes nationales ont été installées dans chacune des trois capitales des Etats-membres de l'OMVS.

.../...

II - PRESENTATION DES ANTENNES NATIONALES

Deux ans après sa création le Centre de Documentation de l'OMVS fut confronté à d'énormes problèmes d'acquisition de documents produits par les Etats-membres de l'OMVS.

En effet la nature des documents traités par le Centre, documents non conventionnels, rend difficile leur acquisition et leur collecte au niveau des territoires des Etats de l'OMVS.

Les documentalistes du Centre sont ainsi amenés à effectuer des missions de collecte de documents au Mali, en Mauritanie et au Sénégal. En dehors du coût élevé de ces missions, elles immobilisent pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines dans l'année, un personnel déjà très réduit, paralysant ainsi la bonne marche du centre.

A ces problèmes s'ajoute le besoin d'organiser un réseau de diffusion de l'information à l'intérieur du territoire de chaque Etat membre de l'OMVS.

Une décision fut alors prise de créer une antenne du Centre de Documentation à Bamako, Dakar et Nouakchott. Des contacts pris avec les autorités nationales permirent de désigner le service d'accueil, et de nommer le responsable de chaque antenne. Le service d'accueil devait être une structure documentaire organisée, d'accès facile à un large public, et disposant d'un personnel de documentalistes compétents.

1) - L'ANTENNE NATIONALE DU MALI (BAMAKO)

L'antenne nationale du Mali est implantée à la Direction Générale de l'Hydraulique. Equipée d'un lecteur de microfiche, et d'un jeu de 1000 microfiches sélectionnés selon leur intérêt direct sur le territoire malien, et pour le programme de l'OMVS ; cette antenne fournit des données particulièrement aux utilisateurs spécialisés dans les domaines de l'hydraulique et des eaux souterraines. La gestion de cette structure est assurée par un documentaliste formé au Centre de Documentation de l'OMVS à Saint-Louis.

.../...

2) - L'ANTENNE NATIONALE DU SENEGAL - (DAKAR)

Située à la Direction des Archives nationales du Sénégal, au Building Administratif, siège du Gouvernement, l'antenne du Sénégal fonctionne depuis 1972. Elle a bénéficié à son installation d'une copie de tous les documents du Centre de Documentation de Saint-Louis (4511 microfiches), d'un jeu complet d'index et d'un lecteur EKTALIT - KODAK.

Elle est gérée par un documentaliste professionnel ayant suivi de nombreux stages au Centre de Documentation de l'OMVS à Saint-Louis. Il faut signaler que depuis avril 1982, l'antenne du Sénégal a été transférée, à la demande du Gouvernement du Sénégal, au Centre de Documentation du Ministère du Développement Rural.

3) - L'ANTENNE NATIONALE DE MAURITANIE. (NOUAKCHOTT)

L'antenne nationale de Mauritanie a été installée en 1972 à la Direction du Plan, aujourd'hui Direction des Etudes et de la Programmation, à Nouakchott. A l'instar des deux précédentes, elle dispose d'un lecteur de microfiche et d'une copie sur microfiches de tous les documents intéressant la Mauritanie et le Bassin du Fleuve Sénégal et les index élaborés par le Centre de Documentation.

III - FONCTIONNEMENT DU RESEAU DE L'O.M.V.S.

L'organisation des antennes nationales du Centre de Documentation de l'OMVS vise à la création au sein des Etats membres, d'un réseau efficace de documentation et d'information scientifique, coordonné par le Centre, qui fonctionne de la manière suivante :

.../...

a) - Les antennes nationales sont chargées de collecter et d'envoyer au Centre tous les documents produits dans chacun des Etats. A ce rôle s'ajoute celui de diffuser auprès des utilisateurs nationaux les informations traitées par le Centre.

Dans ce cas les antennes mettent à leur disposition des index et des microfiches pour consultation sur place. En cas de besoins de reproductions, elles prennent contact avec le siège du Centre équipé d'un laboratoire de reprographie ou dirigent vers celui-ci les demandeurs d'information, non disponible à son niveau.

B) - Le Centre de Documentation de l'OMVS de Saint-Louis centralise les documents originaux, assure tous les traitements documentaires et d'informatique, et communique les produits aux antennes. Il assure également la formation des responsables des antennes à la méthodologie du Centre, et fournit les équipements nécessaires à l'exploitation des documents ainsi que les mises à jour des fichiers documentaires.

CONCLUSIONS

La création des antennes a permis au Centre de Documentation de l'OMVS de résoudre le problème des acquisitions, de constituer un fonds documentaires couvrant l'ensemble des territoires du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, et d'organiser un réseau de diffusion des informations à l'intérieur des Etats de l'OMVS.

Dans les perspectives d'avenir, tendant à la redynamisation et au renforcement de l'activité des antennes, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau du Centre.

C'est ainsi que des missions annuelles sont prévues au niveau des antennes afin de faire le bilan de leurs activités, et de voir avec leurs responsables les améliorations à apporter pour le meilleur service aux utilisateurs.

Le démarrage effectif récent des grands travaux de barrages de l'OMVS entrainera, pour le Centre de Documentation et ses antennes, une fréquentation plus accrue d'utilisateurs, et croitra les demandes d'informations. Pour faire face à cette nouvelle exigence, des dispositions vont être prises incessamment pour le renforcement des équipements du Centre de Documentation et des antennes, notamment en lecteurs reproducteurs microfiches, photocopieurs sur papiers ordinaires, reproducteurs de disquettes de microfiches, et en matériels de classements./-

COMMUNICATION DE MR. AYEDON AKPAKI, ANALYSTE INDEXEUR
AU CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'AEN.

-o-o-o-o-

Le Centre de Documentation de la Commission du Fleuve Niger - devenue Autorité du Bassin du Niger depuis le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en Novembre 1980 à Conakry - a été créé en 1971. Son objectif est (1) d'aider les Etats Membres de l'Organisation à rassembler une collection de documents concernant la Recherche, l'Exploitation et la Mise en Valeur des Ressources Naturelles du Bassin du Niger et (2) de publier des Bulletins signalétiques et d'analyse se rapportant à divers domaines d'activités axés principalement sur l'utilisation rationnelle des Eaux, la production alimentaire, l'agriculture et les Forêts, le Développement hydro-énergétique, les transports et communications.

§

§

§

La prestation du Centre de l'Autorité a d'abord consisté en la publication des Bulletins Signalétiques et d'Analyse, Neuf numéros avaient été publiés sur les thèmes suivants :

BULLETIN N° 1 : République du Niger - Etude thématique sur la pêche.

BULLETIN N° 2 : Bassin du Fleuve Niger - Eau.

BULLETIN N° 3 : Transit, Transport, Législation de l'Eau.

BULLETIN N° 4 : Coton - Cultures vivrières, protection et maladies des cultures.

BULLETIN N° 5 : Pédologie.

BULLETIN N° 6 : Elevage.

BULLETIN N° 7 : Energie, Climatologie, Météorologie.

BULLETIN N° 8 : Photographie aérienne, Télédétection.

BULLETIN N° 9 : Sécheresse - Zone Sahélienne.

.../...

Pour la diffusion de ces bulletins, le Centre de Documentation avait organisé un fichier des adresses et tous les Ministères des Etats Membres, les Services importants ainsi que des individus ayant manifesté le désir, les recevaient gratuitement.

Les domaines de documents et d'informations reçues par le Centre permettaient de constater que ces publications avaient un impact certain au niveau d'un grand nombre d'utilisateurs aussi bien des Etats Membres de l'Organisation que d'autres Etats d'Afrique et du monde entier.

Plus tard, le Centre de Documentation a opté pour le Système automatisé afin de mettre à la disposition des usagers un outil plus complet et plus précis, l'Index.

Pour être plus certain de l'utilité de ses services, le Centre a envisagé la mise en place d'un Réseau Régional d'Information sur le Bassin du Niger. Un Séminaire avait été organisé en ce sens en Octobre 1975 à Niamey. Le Réseau devrait être composé de correspondants choisis dans chacun des Etats Membres de l'Autorité. Le rôle de ces correspondants était d'assurer, dans chaque Etat Membre, une liaison permanente entre le Centre de Documentation d'une part, les sources d'information et les utilisateurs d'autre part.

Des décisions prises lors de ce séminaire, une seule a été suivie d'effet, celle concernant le choix des correspondants. Effectivement, tous les Etats Membres avaient nommé des correspondants dont les noms ont été communiqués au Secrétariat de l'Autorité. Cependant, le réseau n'a pas pu fonctionner. Une analyse de sa situation constituerait une expérience enrichissante. Faisons-la.

Des Participants au Séminaire. La plupart des Etats Membres avaient été représentés par leurs Experts au sein de l'Organisation ; un seul pays avait inclus un Documentaliste dans sa délégation. Comme tel, les débats ne pouvaient pas se situer dans leur contexte réel, étant donné que les organisateurs du Séminaire - le Centre de Documentation de l'Autorité - n'avaient pratiquement rien

.../...

appris de la situation des Unités de Documentation dans les Etats Membres, pour envisager les possibilités réelles de la mise sur pied du réseau et surtout de son fonctionnement effectif.

Des Responsabilités confiées au Centre de Documentation.

Il avait été décidé, lors du séminaire, que le Centre de Documentation mettrait à la disposition des correspondants certaines facilités (moyens matériels et financiers) pour leur permettre d'assumer leur fonction. En réalité, cela n'a pas été fait et il convient de préciser que le Centre était en ce moment-là un projet UNESCO et que le non-respect de ces engagements incombe à cette agence.

Des Correspondants du Réseau

Comme cela a été dit plus haut, chaque Etat Membre avait désigné son correspondant, et notification avait été faite à l'ABN de la nomination. La première constatation est que tous les correspondants étaient des non-documentalistes. Pour la plupart, ils étaient des cadres supérieurs dans l'Administration de leur pays ; ce statut leur conférant de fait un certain pouvoir de décision. Malheureusement, le réseau n'avait point fonctionné, le Centre de Coordination, à savoir celui de l'Autorité, n'ayant pas poursuivi les actions assignées à lui par le Séminaire.

Nous devons à présent nous demander si le correspondant à un réseau de Documentation doit être forcément un Documentaliste, ou s'il peut être un profane en la matière, mais doté de pouvoir de décision. A la question, nous pouvons affirmer sans trop d'argumentation que l'idéal serait d'avoir un Documentaliste dont les activités seraient couvertes par un Chef hiérarchique doté d'un pouvoir de décision. Car, l'intéressement des profanes aux problèmes de la documentation est si minime que l'on ne saurait attendre de ceux-ci une collaboration effective et efficace.

.../...

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la création des Points Focaux Nationaux est une entreprise dont la réalisation présente de grands intérêts. Les procédures pour y parvenir sont certes multiples. Celle que nous suggérons consisterait à :

- organiser une mission de consultation dans les Etats concernés. Au cours de cette mission, réussir à identifier les services capables de participer au réseau et discuter avec les responsables afin de bien déterminer les difficultés éventuelles ;

- étudier, à la lumière des conclusions de la mission, les possibilités de mise en place du réseau (moyens financiers et matériels suivant la situation de chaque pays) ;

- organiser une réunion des correspondants (y compris les centres régionaux) en vue d'une meilleure connaissance des activités de chaque participant, ce qui permettrait également d'étudier les conditions d'une harmonisation des méthodes de travail, essentiellement le traitement documentaire et les moyens de diffusion de l'Information ;

- créer un organe de coordination dont les attributions et le fonctionnement seraient clairement définis.

COMMUNICATION DE J.P. TRIBOULET -- REPRESENTANT
LE PROGRAMME AGRHYMET

- - - - -

Le Programme AGRHYMET, mis en oeuvre à la demande des pays du CILSS, vise à renforcer les Services agrométéorologiques et hydrologiques nationaux pour que ceux-ci satisfassent les besoins des services agricoles et autres utilisateurs en données et informations sur les ressources en eau et les facteurs agrométéorologiques.

Le Programme a débuté en 1975 grâce au financement du PNUD et d'autres donateurs, et est exécuté par l'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM). Son Centre Régional qui regroupe les activités de formation et d'application est à NIAMEY (NIGER). Les services nationaux sont les antennes du programme dans les huit pays du Sahel.

A travers le Programme AGRHYMET les services nationaux devront être en mesure de collecter sur leurs réseaux d'observation et d'interpréter les données hydrologiques (eaux de surface), climatologiques, météorologiques et phénologiques (observations sur les cultures).

Les activités du Programme sont surtout orientés vers le secteur agricole. Néanmoins les produits issus du Programme aussi bien dans les états qu'au Centre trouvent de multiples utilisateurs dans tous les domaines de l'activité économique et tous les secteurs du développement, en particulier celui de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

Organisation de la documentation et des échanges

Dans le domaine de la documentation, l'organisation est la suivante :

a) Bibliothèque

Le Centre dispose d'une bibliothèque avec des ouvrages et documents de référence à l'usage des étudiants, du corps enseignant et du groupe d'activités opérationnelles. Les fichiers de classement sont en cours de préparation avec l'assistance de documentalistes spécialisés.

Le Centre publie et diffuse les documents préparés par le personnel scientifique :

- notes de cours et manuels préparés par les professeurs,
- mémoires d'étudiants,
- rapports techniques d'application.

Des listes de ces publications sont régulièrement préparées et diffusées auprès des intéressés, en particulier les services nationaux.

.../...

La bibliothèque du Centre reçoit également copie des études, rapports techniques, annuaires préparés par les services nationaux concernés par le programme.

b) Banque de données numériques

Le Centre est équipé d'un atelier de calcul informatisé où est en voie de constitution une banque de données hydrologiques et agrométéorologiques pour les pays du Sahel. Cette activité est entreprise en collaboration avec d'autres programmes régionaux et internationaux qui portent sur les mêmes données agro-hydro-météorologiques. La banque sera constituée de toutes les données existantes depuis l'origine des réseaux et sera actualisée chaque année par l'apport des nouvelles données collectées.

Pour remplir son rôle de service aux utilisateurs, le Centre devra nécessairement éditer régulièrement des index descriptifs du contenu de la Banque : stations, paramètres observés, périodes d'observation, support de l'information, etc.

En plus de l'archivage en mémoire informatisée, le Programme a entrepris une opération de sauvegarde des documents originaux des services hydrologiques et météorologiques que sont les relevés d'observations. La technique de saisie sur microfilms puis sur microfiches pour divers classements a été retenue. Ces nouveaux supports ainsi que des copies papier sont mis à la disposition des utilisateurs tandis que les originaux sont archivés et protégés. Il est envisagé, si les moyens financiers sont mobilisés, de doter les services nationaux d'équipement lecteur-imprimeur de microfiches.

Le programme prévoit une interaction dynamique entre le Centre et les Projets nationaux pour l'échange des données brutes, des données critiquées et traitées, de manière à ce que l'utilisation des données soit possible à l'échelle nationale et régionale.

Lorsque le système sera réellement opérationnel, le Centre devra s'employer à se mettre en relation étroite avec les centres de documentation nationaux et régionaux pour diffuser largement les documents de référence permettant aux utilisateurs d'accéder au contenu de la banque et aux études d'interprétation et de synthèse qui en seront déjà issues.

LES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE
DE LA DECENNIE DE L'EAU AU TOGO

Par SINGO Ayitou, Chef de la division
Hydraulique Urbaine et Rurale

GENERALITES

I/ CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME DECENNIE INTERNATIONALE DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

I.I DONNES GENERALES SUR LE TOGO /

La République du Togo constitue sur le Golfe du Bénin une étroite bande de terre qui s'étend sur 600 km, de l'océan Atlantique au Sud, à la frontière de la Haute-Volta au Nord entre le 6ème et le 11ème parallèle.

De la frontière du Ghana à l'Ouest à celle du Bénin à l'Est, le Togo atteint une largeur de 45 km sur le littoral et 120 km au centre.

Cette forme allongée confère au pays une hétérogénéité marquée par des climas, la géologie et des hommes.

Actuellement 2.500.000 habitants occupent les 56.000 km² de superficie soit une densité moyenne de 45 Habitants au km².

I.I.I ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le TOGO est divisé en 21 Préfectures regroupées en 5 régions économiques et administratives.

Pour le secteur Eau et Assainissement, la structure administrative est la suivante :

- Ministère des Travaux Publics, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques.

Il coordonne toutes les interventions dans le domaine de l'Hydraulique où interviennent deux directions :

. La Direction de l'Hydraulique et de l'Energie est le maître d'ouvrage de l'équipement hydraulique du Togo, surtout en ce qui concerne l'hydraulique humaine. Elle planifie, conçoit, fait exécuter ou réalise les ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau potable des villes et des villages. Elle comprend 5 subdivisions régionales.

. La Direction des Mines et de la Géologie, comprend à l'intérieur du Bureau National de Recherches Minières (BNRM) une section hydrogéologique et une section forage pour l'exploitation des eaux souterraines du Bassin Sédimentaire Côtier.

- Ministère de la Santé : Il intervient grâce à quatre services :

- . L'institut National d'Hygiène "Ernst Rodenwald"
- . Le Service d'Assainissement
- . Le Service d'Hygiène de Lomé
- . Le Service d'Education pour la santé.

- Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat, intervient par la Régie Nationale des Eaux du Togo, chargée de l'exploitation, de l'entretien, du renouvellement et de l'extension des ouvrages d'A.E.P. urbain.
- Ministère du Plan :
C'est le coordonnateur des activités économiques dans le pays, il recherche les financements pour la réalisation des projets.
- Ministère des Transports, intervient par l'intermédiaire de la Direction Nationale de la Météorologie qui collecte, stocke, dépouille et analyse les données hydrométéorologiques et climatiques nécessaires à la conception des projets d'A.E.P.
- Le Comité National de l'Eau (CNE) :
C'est un comité interministériel chargé de définir la politique du Gouvernement dans le Secteur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement (A.E.P.A.).

I.1.2 CADRE GEOGRAPHIQUE ET CLIMATIQUE

a) Relief et Hydrographie

Les montagnes occupent un quart environ de la superficie du territoire. La chaîne de l'Atacora qui présente les reliefs les plus accusés (point culminant : Mont Agou 1000 m), prend en écharge le pays selon un axe Sud-Sud-Ouest/Nord-Nord-Est.

De part et d'autre de cette chaîne, se situent 2 plaines :

. L'une au Sud, couvre plus de la moitié du Togo et est drainée par le Sio, le Haho et le Mono qui se jettent dans l'océan Atlantique.

. L'autre au Nord, correspond au bassin versant de l'Oti qui rejoint la Volta à la limite du territoire ghanéen.

b) Climat

On distingue au Togo, deux zones climatiques distinctes au Nord, un climat tropical avec une saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche, la moyenne pluviométrique varie de 1100 à 1400mm du Nord au Sud ; Au Sud, un régime équatorial à deux saisons de pluies à durée variable avec des hauteurs de pluies de 1300 à 2000 mm dans les régions montagneuses et 900 mm à la Côte.

I.2 CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES /

I.2.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE

La structure géologique du Togo comprend 3 grandes unités : Un socle cristallin et 2 bassins sédimentaires.

.../...

LIBERIA
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (IRC)

. Le socle cristallin et cristallophyllien au Centre et à l'extrême Nord composé de schistes, micaschistes, quartzites, gneiss, et granites répartis dans les formations du Buem, de Kandé, de l'Atacora et du Dahomeyen.

. Le Bassin sédimentaire de l'Oti, au Nord (Infracambrien) dont les termes les plus développés sont les Grès de Dapaong et les schistes de l'Oti.

. Le Bassin sédimentaire Côtier au Sud couvre 3450 km² et comprend des termes du Crétacé, du Paléocène, de l'Eocène, du Continental-Terminal et du Quaternaire.

I.2.2 HYDROGEOLOGIE

Sur le plan hydrogéologique les formations ci-dessus décrites se présentent en deux groupes distinctes :

a) Les formations cristallines, cristallophylliennes et sédimentaires anciennes peu perméables et dont les ressources en eau sont constituées :

- D'une part par les nappes d'altération d'épaisseur de 5 à 20 m et débitant 3 m³/h maximum.
- D'autre part, par les aquifères de fissures pouvant fournir des débits atteignant 60 m³/h.

b) Les formations sédimentaires du bassin côtier avec 4 aquifères continus superposés et plus ou moins individualisés.

- La nappe libre du Quaternaire
- La nappe libre du Continental-Terminal qui est la plus exploitée avec des débits de 30 à 200 m³/h.
- La nappe captive de l'Eo-Paléocène
- La nappe captive du Crétacé.

CHAPITRE II - DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Togo a souscrit au plan d'action de Mar del Plata (Argentine) de mars 1977 où la période 1981-1990 a été déclarée "Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement".

La grande manifestation nationale pour lancer cette Décennie au Togo a été le Premier Atelier National tenu à Lomé du 30 mars au 4 avril 1981.

L'objectif de l'Atelier a été d'accélérer le développement du secteur Eau et Assainissement à travers une planification des activités de la Décennie et de préparer un schéma de plan de développement du secteur.

Le Togo bénéficie de l'appui financier et technique du PNUD, de la République Fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire de son Agence de Coopération Technique Internationale la GTZ et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour ses programmes de Planification des activités de la Décennie.

L'une des importantes recommandations de l'Atelier a été de créer une cellule de planification du secteur au sein du Ministère du Plan. Aussi le recrutement d'un Ingénieur Sanitaire spécialiste de planification a-t-il été recommandé pour la promotion des activités de la Décennie.

Les procédures de recrutement de ce spécialiste sont en cours (avis de vacances de poste) par les soins de l'O.M.S.

Les activités du secteur Eau et Assainissement depuis le 1^{er} Atelier National, se poursuivent donc dans le cadre des programmes retenus au titre du 4^{ème} Plan de Développement Economique et Social du Pays (1981-1985) qui coïncide bien avec le démarrage de la Décennie.

Nous dressons ci-dessous le bilan de ces activités par sous-secteur.

I/ SOUS-SECTEUR A.E.P. EN MILIEU RURAL /

Compte tenu de son contexte géologique, le Togo a opté à partir du 4^{ème} FED (1979-1980) pour les forages au détriment des puits à grand diamètre jusqu'alors aménagés dans le cadre de l'hydraulique villageoise.

En vue d'un équipement rapide du pays en points d'eau, la technique de forage Marteau-Fond-de Trou a été retenue pour les zones du socle, alors que le battage et le rotary sont maintenus pour le bassin sédimentaire côtier.

I.I Activités de la Direction de l'Hydraulique et de l'Energie

Le 4^{ème} Plan (1981-1985) a prévu dans son programme d'Hydraulique Villageoise, la réalisation de 1500 forages équipés suivant le tableau ci-après.

PROJETS	Total équipé	1981	1982	Montant (millions de FCFA)	OBSERVATIONS
B.O.A.D.	150	120	30	786	Terminé
USAID - FAC - FED	400	32	115	1 800	En cours
JICA (JAPON)	60			400	Acquisition du Matériel
5 ^e F.E.D.	250			1 000	Négociation
À rechercher	640				Recherche
Total horizon 1985	1 500				

Depuis le 1^{er} Atelier National à fin avril 1982, la Direction de l'Hydraulique et de l'Energie a réalisé 307 forages.

Si l'objectif du 4^{ème} plan est atteint et compte tenu des forages répertoriés à la fin du 3^{ème} plan, nous disposerons de 2000 forages environ, à l'horizon 1985, ce qui occasionnera des charges récurrentes assez lourdes.

L'introduction de forages équipés de pompes manuelles a nécessité la mise en place d'une structure d'entretien des pompes dénommée (S.E.P.), rattachée à la Direction de l'Hydraulique pour la maintenance.

Pour l'instant, avec le nombre restreint (500 environ) de forages, elle fonctionne normalement.

Elle s'occupe de la vulgarisation de l'entretien au niveau des villageois et de leur formation à l'assainissement du point d'eau et à l'hygiène.

En cas de travaux d'équipement, la S.E.P. assume l'installation des pompes. Dans ce cas elle est aussi responsable de la vulgarisation de cette installation au niveau des villageois et en particulier de la sensibilisation des villageois pour obtenir leur participation à l'aménagement du point d'eau et aussi pour l'achat en cas de panne de la pompe des pièces de rechange dans le magasin (S.G.G.G.) le plus proche du représentant du fournisseur qu'on trouve dans toutes les préfectures du Pays.

Parallèlement à son programme de réalisation de forages, la Direction de l'Hydraulique et de l'Energie a participé au projet confié au BRGM pour la surveillance piézométrique et hydrochimique des nappes du Bassin sédimentaire et la création d'un fichier d'inventaire des Ressources en Eau du Togo.

Les travaux sont en voie d'achèvement. Une salle a été aménagée pour accueillir l'encodeuse ; il est prévu que :

- l'encodage des dossiers sera réalisé au Togo par le personnel formé par le BRGM ;
- les disquettes (matériel sur lequel seront consignées les informations) seront transmises au BRGM pour duplication et pour impression des dossiers ;
- les dossiers seront renvoyés à l'Administration en 2 exemplaires pour archivage au Centre de Documentation Hydrogéologique.

I.2 ACTIVITES DE LA DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Le Département Hydrogéologie de cette Direction a suivi à partir de mars 1981 un programme de recherche "STRATEGIE D'AMENAGEMENT DES EAUX DU TOGO" financé par le PNUD.

Ce projet prévoit en plus des forages de reconnaissance sur une superficie de 20.000 km² (66 forages réalisés de mi mai 1981 à fin mai 1982) :

- de réaliser d'une part un Atlas hydrogéologique, de l'ensemble du Togo, d'autre part une banque de données hydrogéologiques informatisées.

L'édition finale de l'Atlas devrait en principe paraître fin juin 1982.

Le fichier créé pour le bassin sédimentaire pourra ainsi être intégré aux données du reste du pays.

II/ SOUS-SECTEUR A.E.P. EN MILIEU URBAIN /

A la veille du I^{er} Atelier National, l'effort du 3^{ème} Plan Quinquennal avait permis d'équiper 18 des 21 chefs-lieux de préfectures pour un montant de 13 milliards de francs CFA.

Les charges récurrentes des ouvrages dont l'exploitation revient à la Régie Nationale des Eaux du Togo ne posent pas de problème aigu comme dans le cas de l'hydraulique villageoise.

Pendant la Décennie, le 4^{ème} plan (1981-1985), a repris la construction et l'extension des systèmes pour satisfaire aux besoins conformément aux objectifs de la Décennie.

2.1 Construction des systèmes d'A.E.P.

. La construction des réseaux d'adduction d'eau de BADOU et d'AMLAME, deux des 3 chefs-lieux de préfectures non encore pourvues est en voie d'achèvement.

. Le dossier de l'étude du réseau de la dernière préfecture est à la phase de négociation de financement.

2.2 Extension des anciens réseaux qui ne suffisent plus aux besoins des populations : (5 préfectures dont Lomé)

2.2.1 Approvisionnement en eau de la ville d'Atakpamé.
Niveau dépouillement - Appel d'offres.

2.2.2 Approvisionnement en eau des villes de Mango - Bassar - Tabligbo.
Etude très avancée.

2.2.3 Approvisionnement en eau de la ville de Lomé.

L'étude confiée à SAFEGE concernant le Plan Directeur et les Etudes de Tarification, vient d'être terminée.

III/ SOUS-SECTEUR : ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

3.1 Le Service de l'Assainissement

C'est l'organe de la promotion de l'hygiène sur le territoire national.

3.1.1 Travaux réalisés

- Latrines publiques : 29 de 180 trous
- Latrines privées : 55 de 84 trous
- Citernes : 1 citerne de 38 m³ de capacité
- Puits : 3 puits
- Incénérateur : 1
- Séchoirs : 4
- Fosse septique : 2 à Lomé.

3.1.2 Travaux en cours

- 3 fosses septiques dans 3 établissements secondaires de la ville de Lomé.
- 6 fosses septiques à l'Hôpital d'Aného dans le cadre de réaménagement de ce dernier.
- 5 citernes dans la Région Maritime.
- 3 puits dans la même région.

- Le Service National d'Assainissement est associé à la réalisation de certains projets intégrés comme le projet USAID qui prévoit la construction de forages et d'ouvrages sanitaires dans les Régions des Plateaux et des Savanes (400 forages A.E.P. et 2000 installations sanitaires familiales et les ouvrages connexes.

PROBLEMES LIES A L'ALIMENTATION EN EAU
EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

par

TOMENOU EMILIE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

INTRODUCTION

Je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte d'informer les honorables Membres du CIEH et représentants du CIR et du CRDI aussi qu'à ceux des organisations régionales africaines représentées sur les problèmes d'information en matière de l'eau et l'Assainissement en République Populaire du Bénin.

En République Populaire du Bénin, la politique actuelle en matière d'approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement est le fait de plusieurs institutions agissant toutes en rangs dispersés.

Nos efforts dans l'évaluation des potentialités réelles de nos ressources en eau tant superficielle que souterraine, et dans l'exploitation judicieuse de celles-ci en vue d'assurer à l'homme comme à la flore et la faune de même que pour satisfaire les besoins de l'industrie en eau en quantité suffisante et en qualité appropriée, n'ont été jusqu'ici que très peu encourageants à part quelques résultats en hydrologie souterraine.

Ainsi donc restent encore posés des problèmes tels que :

- a) - l'alimentation en eau des populations des régions cristallines qui couvrent 75 % de la superficie totale du pays, alimentation entravée par l'assèchement périodique des puits et la qualité de l'eau recueillie.
- b) - le problème de l'inondation de nos villes côtières en l'occurrence la ville de Cotonou pour ne citer que ces deux cas. Ces problèmes appellent nécessairement des objectifs tels que :
 - 1°) - l'étude de l'infiltration de l'eau dans les roches d'altération et des méthodes de forage et d'exhaure qui peuvent garantir la pérennité et la qualité sanitaire de l'eau

.../...

2°) - Le mécanisme des inondations afin de prévoir un système d'assainissement adapté à nos régions. Les conditions préalables à la réalisation rationnelle de ces objectifs et au succès des programmes de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement supposent l'existence d'une antenne d'information hydraulique.

2 - Au cours de ces dernières années, nos efforts dans les problèmes d'approvisionnement en eau Potable ont été spectaculaires grâce à l'avènement de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Dans un premier temps une action nationale est entreprise en vue de regrouper toutes les institutions existantes en matière d'eau en une seule dénommée "la Commission Nationale de l'Eau". En attendant l'institutionnalisation de cette commission, un comité interministériel de l'eau dont la Direction de l'Hydraulique assure le secrétariat, a été créé pour coordonner la réalisation des programmes d'hydrauliques de la Décennie. Ainsi la Direction de l'Hydraulique sous tutelle du Ministère des Travaux Publics de la Construction et de l'Habitat, institution correspondante du CIEH, a élaboré dans le cadre de cette décennie un programme d'hydraulique villageoise de 2400 points d'eau dont la première phase couvrant la période de cinq ans (1981 - 1985) en exécution grâce aux organismes de coopération bi et multilatérales, se présente comme suit :

Projet USAID/FENU/RPB

montant : 2.200 Millions

Programme : 225 points d'eau équipés de pompe manuelle

Durée : 81 - 84 (3 ans) mais non encore démarré

Projet UNICEF/BIRD/RPB

Montant : 405 Millions

Programme : 138 points équipés de pompe manuelle

Durée : 80 - 82 (2 ans) en cours

.../...

Projet 5e FED/RPE

Montant : 1.500 Millions

Programme : 300 à 3500 pts d'eau équipés de pompe manuelle

Durée : 82 - 85 (3 à 4 ans) non encore démarré.

A l'instar de la Direction de l'Hydraulique, les autres institutions en matière d'eau ont aussi leur programme respectif.

Dans tous les cas, malgré la mise sur pied d'un Comité Interministériel de l'eau, il n'existe encore aucune structure centralisatrice d'information pouvant soutenir le programme établi.

3 - Des difficultés d'ordre financier et technique existent comme dans chacun des pays en développement. Elles nécessitent une action commune d'aide et de coopération avec tous les organismes nationaux et internationaux surtout dans le domaine de la recherche hydrologique par laquelle il est possible de disposer des données hydrauliques. Vouloir organiser cette recherche à l'échelle nationale revient très coûteux et se trouve très souvent léguée au dernier plan des objectifs prioritaires de développement. Une politique concertée doit donc permettre de regrouper les efforts dispersés des pays Membres du CIEH pour mieux s'organiser en matière de production et de distribution des informations hydrauliques. De gros résultats peuvent être ainsi économiquement obtenus grâce à la bonne volonté des gouvernements et des organismes d'assistance.

.../...

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, mon pays accorde une attention toute particulière à la création et au fonctionnement du Programme POHRI examiné au cours de cet Atelier, celui-là qui viendra renforcer la cellule documentaire déjà existante à la Direction de l'Hydraulique et permettre ensuite de dégager sur le plan national une structure centralisatrice d'information en matière d'hydraulique pour soutenir les programmes d'hydraulique de la décennie.

-o-o0o-o-

POLITIQUE DE L'EAU EN HAUTE-VOLTA
VOLET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

PAR DIEUDONNE NIKIEMA - DIRECTEUR DE L'HER

I/ POLITIQUE ACTUELLE DE L'EAU

I.I APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

I.I.I Les objectifs

a) Critères politiques

Fournir à court et moyen terme (fin 1985), 10 litres par jour et par habitant en milieu rural. A long terme (10 ans) l'objectif à atteindre sera de 25 litres/j/hab.

L'objectif à court terme se traduira par la réalisation de 7.000 points d'eau (au moins un point d'eau permanent par village).

b) Critères techniques

Le forage sera toujours préférables au puits à toutes les fois que les structures locales permettent l'entretien de la pompe.

Dans le cas des nappes aquifères peu profondes, le puits sera préféré au forage.

I.I.2 Stratégie à court et moyen terme

a) Situation actuelle

Environ 3.000 ouvrages ont été exécutés. Ces ouvrages du fait de la sécheresse persistante sont en majorité loin de satisfaire les besoins.

Le taux de couverture est de 42 % pour l'objectif à court terme.

b) Les programmes

A court terme, en vue d'assurer le minimum des 10 litres par jour et par habitant, le nombre d'ouvrages déjà programmé est le suivant :

- programme en cours d'exécution 1.825 pour 5,46
Milliards
- programme en préparation (financement sûr) 6.500 pour 19
Milliards
- avec intention de financement 930 points d'eau pour 3,25
Milliards.

Comme on le constate le programme envisagé permettra à terme de réaliser 8.265 points d'eau. Si l'on tient compte d'un taux d'échec d'environ 20 % un programme complémentaire de 500 ouvrages environ devra être envisagé.

Le coût de ce programme à court terme sera de 28 Milliards environ.

Pour la deuxième phase (25 l/j/hab), il sera nécessaire de réaliser 4.300 ouvrages pour un coût d'environ 15 Milliards.

- inventaires
- parler du choix des travaux en régie et en entreprise
 - . les puits : actuellement seul l'HER exécute les puits
 - . les forages : disponibilité du personnel et en matériel - création d'un office de forage.
- système de maintenance FED
- hydraulique pastorale.

1.2 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN

1.2.1 Les objectifs

a) Les critères politiques

La volonté politique est de mettre de l'eau à la disposition de chaque citoyen. Ceci devant se traduire par l'équipement de tous les chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures.

b) Critères techniques

Dans le court terme, l'objectif est de fournir 150 l/j/hab dans les grandes villes et 30 à 40 l/j/hab en milieu semi-urbain (petites villes).

1.2.2 Les stratégies à court et moyen terme

a) Situation actuelle

La Haute-Volta compte 86 centres à équiper ; 7 centres disposent de réseaux d'adduction d'eau potable et 10 autres centres seront équipés d'ici la fin de l'année 1981. Environ 17 centres sur 86 disposeront d'un réseau d'adduction d'eau en fin 1981.

b) Les programmes

Les programmes en exécution intéressent le renforcement et l'extension des sept (7) centres existants et l'équipement de 9 centres secondaires.

Le coût de ces travaux est estimé à 2,5 Milliards de francs CFA.

D'autres programmes de renforcement des centres existants sont en préparation et le coût estimé à 27,6 Milliards reste à rechercher.

Des études pour l'équipement de 17 autres centres secondaires sont en cours.

A court terme, 34 centres seront équipés et le financement d'une cinquantaine de centres (environ 15 Milliards) reste à rechercher.

I.3 ASSAINISSEMENT

Le volet Assainissement reste à développer. La Haute-Volta ne dispose pas encore de réseaux d'égouts sanitaires pour l'évacuation des eaux usées et des excréta. La latrinitisation a une grande importance et reste à développer.

I.4 STRUCTURES INSTITUTIONNELLES INTERVENANT DANS LE SECTEUR

Il faut noter que la Haute-Volta, comparativement à beaucoup d'autres pays, a réalisé un effort important de centralisation. On note en effet un regroupement de toutes les responsabilités dans le domaine des ressources en eau, tant sur le plan urbain que rural, au sein du Ministère du Développement Rural dont la Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural gère tous les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Les établissements publics intervenant dans le domaine de l'eau sont :

1) Ministère du Développement Rural

Un Secrétariat d'État chargé de l'Hydraulique vient d'être créé au sein de ce Ministère.

a) La Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural

est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'eau du pays. À ce titre, elle est chargée de la définition des objectifs dans le secteur et des stratégies à adopter pour atteindre ces objectifs. Elle assure la tutelle des deux Offices ci-dessous :

- l'Office National des Eaux

est chargé de l'exploitation et de la gestion des réseaux d'adduction d'eau dans les centres urbains et semi-urbains.

- l'Office National des Barrages et de l'Irrigation

est chargé des travaux d'études et d'exécution dans le domaine des aménagements hydro-agricoles.

b) L'Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas (A.V.V.)

Son rôle est la mise en valeur des terres libérées de l'onchocercose, le long des Voltas : Noire, Blanche et Rouge. En pratique cet organisme semble avoir dans les opérations de mise en valeur des ressources en eau, les mêmes attributions que l'HER et l'ONBI. En effet l'AVV conçoit et exécute des programmes de puits, de forages et des infrastructures hydro-agricoles.

2) Ministère des Travaux Publics

- La Voltelec

Cet établissement conçoit et exécute des programmes d'exploitation des ressources en eau pour la production de l'électricité.

3) Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines

- La Direction du Développement Industriel et Artisanal (DDIA)

Cette Direction intervient dans la programmation et l'exécution des projets d'exploitation, des terres et des ressources en eau à des fins industrielles (Agro-industrielle).

1.5 LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Les contraintes se situent généralement à quatre niveaux :

- niveau personnel
- niveau matériel et financier
- niveau des structures
- niveau technologique.

a) Niveau personnel

Au Niger comme en Haute-Volta, le problème de personnel qualifié se pose avec beaucoup d'acuité.

En effet on ressent une insuffisance notoire de personnel formé dans le domaine propre du secteur. Ainsi il manque d'hydrauliciens, d'hydrogéologues, de géophysiciens, de foreurs, etc...

Des programmes conséquents de formation devraient pouvoir lever cette contrainte.

b) Niveau matériel et financier

La mobilisation de l'eau pour les diverses utilisations nécessite de gros investissements au tant que du personnel qualifié.

Il ressort des divers programmes envisagés, que pour atteindre les objectifs fixés, plusieurs dizaines de milliards de francs CFA devront être trouvés par chacun des deux pays. Malgré les gros efforts consentis au niveau national, l'aide internationale est toujours recherchée pour la réalisation de la plupart des projets. Les échéances fixées pour les programmes sont donc influencées par la réaction (plus ou moins prompte) des sources de financement extérieures.

c) Niveau des structures

Pour mener à bien l'ensemble des programmes, des structures adéquates sont nécessaires. Si la disponibilité du personnel qualifié et les moyens financiers sont à l'heure actuelle des contraintes majeures, le cadre des structures intervenant dans le secteur est également une contrainte non négligeable.

Pour lever cette contrainte, la tendance actuelle consiste à une décentralisation des structures d'exécution et d'entretien des ouvrages.

On remarque également des interférences au niveau des tâches confiées aux diverses structures. Ceci se traduit par un manque de véritable planification, par une dispersion des efforts et des informations.

d) Niveau technologique

La contrainte au niveau technologique se ressent surtout du niveau de l'Hydraulique Villageoise. En effet, au Niger comme en Haute-Volta, le choix du type de pompe manuelle à retenir pour les projets, a posé et pose toujours de problème. Il s'agit de trouver un type de pompe simple, accessible et réparable par les villageois eux-mêmes. Le système d'entretien des points d'eau à mettre en place dépend surtout du type de pompes retenu.

I.6 DOCUMENTATION

La Direction de l'HER dispose d'une bibliothèque de près de 3.000 ouvrages traitant des problèmes d'eau.

Un manque de matériel et de personnel qualifié empêche une meilleure utilisation de cette documentation.

La Direction de l'HER pourra être le point focal national du POETRI. Un renforcement de ce Centre sera nécessaire.

PROBLEMES POSES PAR LE DEVELOPPEMENT
DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU MILIEU RURAL AU CAMEROUN

par

MR. NGWESSITCHU VICTOR
DIRECTEUR ADJOINT DU GENIE RURAL

La Décennie de l'eau potable et assainissement (1980-1990) couvre pour le Cameroun 2 plans quinquennaux de développement.

1980-1985 correspond au V^e plan en cours d'exécution.

1985-1990 correspondra au VI^e plan.

Le cinquième plan en cours d'exécution prévoit dans le domaine de l'eau potable et assainissement et pour la zone rurale seulement plus d'un milliard de FCFA d'investissement par an sur le budget national uniquement.

A ce financement national s'ajoute les financements extérieurs latéral et multi-latéral. Ces investissements porteront le niveau de service qui est actuellement de 45 % à 80 % en 1985. Nous entendons par niveau de service, le taux de couverture en ouvrage d'approvisionnement en eau potable des campagnes sur la base d'un point de puisage collectif pour 250 à 500 habitants repartis sur un rayon de moins d'un kilomètre autour de l'ouvrage.

OUVRAGES TYPES

Le Cameroun s'étend de la zone sahélienne au Nord à la zone humide au Sud. Il en résulte une diversité d'ouvrages d'exploitation des ressources en eau pour la consommation humaine. C'est ainsi qu'on distingue :

- les puits à ciel ouvert en béton
- les puits et forages équipés de pompes manuelles
- les sources (emergences) aménagées
- les synthèses d'adduction d'eau gravitaire avec ou sans traitement
- les adductions d'eau par pompage avec ou sans traitement.

.../...

Caractéristiques du milieu.

Si les villes par leur fonction de centres d'activités économiques et de services sont des pôles de concentration de population, les villages par leur vocation agricoles sont généralement des agglomérations de quelques centaines à quelques milliers d'habitants (200 à 300 hab.) De ce fait, donner de l'eau potable à tous à l'horizon 1990, signifie multiplier les installations types énumérées ci-dessus sur tout le territoire. Cela signifie également assurer l'entretien et la maintenance de tous ces ouvrages disséminés.

Les adductions d'eau urbaines par leur taille entraînent pour chaque localité, la mise en place d'un service de gestion et de maintenance. En zone rurale, la dissémination des ouvrages de petite taille pose les problèmes ci-après :

- 1) Modèle type de service de maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable des campagnes
- 2) relation entre les infrastructures de communication et le développement de l'approvisionnement en eau potable des villages
- 3) les charges récurrentes de maintenance et de renouvellement des équipements.

- Modèle type de service. Il ne suffit pas par exemple pour un pays de décider de la création d'un service de maintenance des ouvrages d'approvisionnement en eau en zone rurale. Le problème ici doit être beaucoup plus circonscrit en ce qui concerne l'organisation matériel du travail, la définition d'un module de domaine d'intervention d'une unité de maintenance, les contraintes socio-économiques et technologiques.

- Relation entre les infrastructures de communication et le développement de l'approvisionnement en eau potable des villages. Plus la technologie mise en oeuvre pour satisfaire un besoin est sophistiquée, plus le service de maintenance des installations doit être efficace et proche des installations.

Or nous avons vu plus haut que la dissémination des ouvrages d'approvisionnement en eau en milieu rural et la taille très petite des installations ne permettent pas d'envisager un service de maintenance par localité. On est donc réduit à découper la zone en unité (module) de domaine d'intervention. Il est difficile de définir un module universel.

En effet selon que les moyens de communication (route, téléphone, etc...) seront plus ou moins développés dans un pays, l'efficacité des interventions pour la maintenance sera effectuée. Le pire des cas apparaît lorsqu'une zone n'est accessible qu'une partie de l'année.

- Les charges. - Les adductions d'eaux urbaines sont caractérisées par le fait que les consommateurs paient au moins le prix des frais de gestion et d'entretien des systèmes.

L'approvisionnement en eau potable des villages nécessite tant à l'investissement qu'à la maintenance un financement qui à l'état actuel du revenu des habitants ruraux ne peut provenir que de l'extérieur (Aides extérieures, subvention nationale et/ou solidarité nationale).

Si dans le cadre des aides bilatérales et multilatérales l'opinion internationale est convaincue de la nécessité de donner à tous et notamment aux ruraux de l'eau potable, il n'est pas évident que le financement des charges récurrentes de maintenances par les organismes internationaux soit acquis.

Reste alors au budget national peut être avec une contribution des salariés citadins, la prise en charge de ce poids qu'est la maintenance des ouvrages et équipement d'approvisionnement en eau potable des zones rurales.

Choix de Technologie. - Face à ce problème de maintenance ce qui se situe immédiatement à l'aval de la mise en place des installations d'alimentation en eau potable des campagnes, on peut se demander quel matériel choisir, quelle technologie développer dans ce domaine pour si ce n'est éviter les charges mais du moins les minimiser. La solution sur le plan technique consisterait à tester dans les conditions rigides toute la gamme de matériel mis au point de façon à choisir un ou deux modèles seulement (standardisation des équipements).

Caractéristiques du milieu.

Si les villes par leur fonction de centres d'activités économiques et de services sont des pôles de concentration de population, les villages par leur vocation agricoles sont généralement des agglomérations de quelques centaines à quelques milliers d'habitants (200 à 300 hab.) De ce fait, donner de l'eau potable à tous à l'horizon 1990, signifie multiplier les installations types énumérées ci-dessus sur tout le territoire. Cela signifie également assurer l'entretien et la maintenance de tous ces ouvrages disséminés.

Les adductions d'eau urbaines par leur taille entraînent pour chaque localité, la mise en place d'un service de gestion et de maintenance. En zone rurale, la dissémination des ouvrages de petite taille pose les problèmes ci-après :

- 1) Modèle type de service de maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable des campagnes
- 2) relation entre les infrastructures de communication et le développement de l'approvisionnement en eau potable des villages
- 3) les charges récurrentes de maintenance et de renouvellement des équipements.

- Modèle type de service. Il ne suffit pas par exemple pour un pays de décider de la création d'un service de maintenance des ouvrages d'approvisionnement en eau en zone rurale. Le problème ici doit être beaucoup plus circonscrit en ce qui concerne l'organisation matériel du travail, la définition d'un module de domaine d'intervention d'une unité de maintenance, les contraintes socio-économiques et technologiques.

- Relation entre les infrastructures de communication et le développement de l'approvisionnement en eau potable des villages. Plus la technologie mise en oeuvre pour satisfaire un besoin est sophistiquée, plus le service de maintenance des installations doit être efficace et proche des installations.

Or nous avons vu plus haut que la dissémination des ouvrages d'approvisionnement en eau en milieu rural et la taille très petite des installations ne permettent pas d'envisager un service de maintenance par localité. On est donc réduit à découper la zone en unité (module) de domaine d'intervention. Il est difficile de définir un module universel.

En effet selon que les moyens de communication (route, téléphone, etc...) seront plus ou moins développés dans un pays, l'efficacité des interventions pour la maintenance sera effectuée. Le pire des cas apparaît lorsqu'une zone n'est accessible qu'une partie de l'année.

Les charges. - Les adductions d'eaux urbaines sont caractérisées par le fait que les consommateurs paient au moins le prix des frais de gestion et d'entretien des systèmes.

L'approvisionnement en eau potable des villages nécessite tant à l'investissement qu'à la maintenance un financement qui à l'état actuel du revenu des habitants ruraux ne peut provenir que de l'extérieur (Aides extérieures, subvention nationale et/ou solidarité nationale).

Si dans le cadre des aides bilatérales et multilatérales l'opinion internationale est convaincue de la nécessité de donner à tous et notamment aux ruraux de l'eau potable, il n'est pas évident que le financement des charges récurrentes de maintenances par les organismes internationaux soit acquis.

Reste alors au budget national peut être avec une contribution des salariés citadins, la prise en charge de ce poids qu'est la maintenance des ouvrages et équipement d'approvisionnement en eau potable des zones rurales.

Choix de Technologie. - Face à ce problème de maintenance ce qui se situe immédiatement à l'aval de la mise en place des installations d'alimentation en eau potable des campagnes, on peut se demander quel matériel choisir, quelle technologie développer dans ce domaine pour si ce n'est éviter les charges mais du moins les minimiser. La solution sur le plan technique consisterait à tester dans les conditions rigides toute la gamme de matériel mis au point de façon à choisir un ou deux modèles seulement (standardisation des équipements).

Mais comme dans les autres secteurs, "l'eau potable pour tous" n'échappe pas au principe général d'Aide, qui veut que le matériel acquis avec un financement provienne du pays donataire.

Les pays en développement d'ici 1990 auront développé l'approvisionnement en eau potable de leurs villes et campagnes ; mais que coûtera la maintenance et qui paiera ? suivant quel mécanisme de financement ? Le C.I.B.H et les organismes internationaux travaillant dans ce domaine devront se pencher à temps sur ce problème de maintenance. De même les échanges d'informations et d'expérience entre les Etats devraient se développer davantage en la matière.

1) - Projet Fonds spécial d'actions rurales (financement Banque Mondiale).

Dans ce projet la composante H.V. vise la remise en état de 1400 puits (recensement et préparation des maçonneries)

- la construction de 10 petits barrages collinaires
- la construction de 190 forages et leur équipement en pompes.
- l'installation de pompes sur 60 puits.

2) - Projet Hauts plateaux de l'OUEST. (financement Banque Mondiale).

La composante H.V. de ce projet a pour objectif la construction de 220 points d'eau (point d'eau aménagé in situ) et adductions d'eaux gravitaires.

3) - Systèmes d'adductions d'eau rurale. (sur financement de Royaume du Danemark).

Un premier programme de 20 centres (villages et villes secondaires) vient d'être terminé.

Le second programme qui concerne 57 centres va démarrer d'ici juillet 1982.

4) - Ressources Hydrauliques des Monts (sur financement USAID)

Ce projet porte sur la construction de 35 barrages et l'installation de système de filtration lente sur sable pour le traitement avant usage.

5) - Projet Eau et Assainissement. (sur financement UNICEF)

Il consiste à construire 100 points d'eau équipés de pompes manuelles.

6) - Le programme normal (financé chaque année) sur le budget d'investissement public.

Il porte chaque année sur la réalisation et l'entretien de 300 points d'eau, (puits, source, AEP, ...).

NOTE SUR LES RESULTATS DES EXPERIENCES EN
MATIERE D'ANTENNE DE DOCUMENTATION
AU SENEGAL

par

ASTOU FALL
CONSEILLER TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE.

Parmi les forces qui contribuent actuellement au changement et au développement dans le monde, l'accès à l'information joue un rôle très important.

Et nulle part ceci n'est plus vrai qu'en approvisionnement en eau potable et assainissement dans les pays en voie de développement, préoccupation majeure de l'homme et secteurs dans lesquels la recherche produit sans cesse de nouvelles méthodes et techniques qui améliorent et continueront d'améliorer le niveau de vie de l'homme.

Les résultats des activités de recherches et de développement en eau potable et assainissement sont rendus disponibles au Sénégal sous la forme de centaines de documents par an. Ces publications qui proviennent de tous les domaines de l'eau : gestion, planification et mise en valeur des ressources en eau, potentiel et évaluation, conservation des eaux ; eaux usées, chimie de l'eau, drainage, irrigation etc. se présentent sous les formes les plus variées : rapports de recherches, documents gouvernementaux, articles de journaux pour n'en citer que quelques unes.

Le Bureau de Documentation de la Direction des Etudes Hydrauliques correspondant officiel du Comité Inter-africain d'Etudes hydrauliques a été créé pour faire connaître cette information et la rendre accessible sur une base nationale et même internationale aux utilisateurs potentiels.

.../...

A cet effet, le Bureau de Documentation de la Direction des Etudes Hydrauliques a élaboré un répertoire bibliographique qui recense l'ensemble des documents pertinents sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Un fichier bibliographique est également constitué. Ces deux instruments constituent les outils indispensables à la diffusion de l'information directement aux utilisateurs sur le terrain.

En tant que correspondant officiel du CIEH au Sénégal, la Direction des Etudes Hydrauliques (Ministère de l'Hydraulique) est capable d'aider le CIEH et donne son accord à celui-ci dans sa mission d'assurer l'organisation de l'échange et du transfert d'information sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (Programme POETRI) et pour la création d'une Antenne au Bureau de Documentation de la Direction des Etudes Hydrauliques qui devra servir d'appui permanent au Sénégal pour coordonner les activités du programme à tous les niveaux y compris régionaux et sub-régionaux et dans les domaines des études, de l'application de la technologie et de l'information.

L'Antenne du Centre de Documentation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) située aux Archives nationales se trouve dans un local exigü et ne peut assurer la coordination du programme POETRI au Sénégal dans des conditions adéquates.

Par ailleurs, la Direction des Etudes Hydrauliques, service de tutelle du CIEH au Sénégal insiste sur la nécessité de garder son droit à abriter l'antenne du CIEH pour une meilleure gestion du programme POETRI.

PROPOSITION D'UN MODELE DE MISE EN OEUVRE
DU PROJET DU RESEAU DES CENTRES DE DOCUMENTATION
CORRESPONDANTS DU CIEH ET POINTS FOCaux
POETRI DANS LES ETATS MEMBRES

PAR

Ali KRISSLAMBA OUMINGA

Responsable du Centre de Documentation
et d'Information du CIEH.

AVANT - PROPOS

L'information c'est la vie - l'information c'est le pouvoir, l'information c'est l'indépendance. Encore faut-il être en mesure d'en disposer.

Les pays développés ont depuis plusieurs années, institutionnalisé leurs systèmes nationaux d'information et de documentation et en ont coordonnés les éléments.

Si le besoin d'information et de documentation est pour eux parfaitement reconnu, il est vivement ressenti également dans les pays les moins développés plus spécialement sur le plan technique, et c'est à maintes reprises qu'à l'occasion de leurs interventions dans les pays membres du CIEH, les techniciens du Comité en ont été saisis par les techniciens des Etats, responsables de la maîtrise des ressources en eau de leurs pays respectifs.

L'on affirme souvent que la plus grande partie des informations utiles existe quelque part, mais que ceux qui en ont besoin ne peuvent les obtenir facilement au moment opportun.

L'on affirme par ailleurs que les pays riches, grands gaspilleurs de matières premières, des denrées alimentaires et des produits manufacturés de toutes sortes, sont généralement grands producteurs et bons gestionnaires de leurs informations par leurs publications largement diffusées, accessibles en librairie ou en bibliothèque et disponibles sous diverses formes.

Paradoxalement, les pays du tiers monde, riches en matières premières, où toute nourriture est consommée, où les biens matériels sont rares qu'ils sont en général utilisés jusqu'à l'usure, sont des mauvais gestionnaires de leurs propres informations.

La situation documentaire en matière d'eau dans les pays membres du CIEH, à l'aube de la Décennie de l'Eau Potable et de l'Assainissement l'illustre fort bien.

Dans les lignes qui suivent seront présentés la situation documentaire dans les pays membres du CIEH en matière d'eau et assainissement, ainsi que les moyens et les étapes successives par lesquels seront atteints la préservation et la capitalisation du potentiel documentaire disponible ; l'accès à la documentation pertinente internationale.

I N T R O D U C T I O N

- De la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement tenue à Stockholm en 1972 et qui a recommandé que des études soient faites sur les établissements humains,

- De la Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains tenue à Vancouver en 1976 et qui a recommandé de donner la priorité à l'alimentation en eau salubre et à l'évacuation sanitaire des déchets et la fixation d'objectifs par tous les pays en vue de leur examen par la conférence des Nations-Unies sur l'eau,

- De la Conférence des Nations-Unies sur l'Eau (Réunion africaine) tenue à Addis-Abéba en septembre 1976 sur l'étude des problèmes de la mise en valeur des ressources en eau en Afrique,

- De la Conférence des Nations-Unies sur l'eau tenue à Mar del Plata en 1977 et qui a proposé que la décennie 1981-1990 soit la Décennie Internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

La décennie a pour objectifs : l'approvisionnement en eau potable, d'ici 1990, de toutes les populations avec une priorité au secteur rural, et l'évacuation des excréta et des déchets.

La période 1977-1980 constitue la phase préparatoire de la décennie au cours de laquelle les différents pays doivent procéder à l'identification des projets et l'établissement des plans correspondants, d'une part ; et l'élaboration d'un programme national d'action permettant d'atteindre les objectifs de la décennie d'autre part. Ces programmes et projets seront analysés en 1980 par la Commission Economique et Sociale des Nations-Unies en concertation avec les gouvernements concernés.

Pour soutenir les efforts nationaux et internationaux qui doivent intervenir dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau et Assainissement (1981-1990), le Centre International de Référence pour l'approvisionnement en eau Collective (CIR/OMS) a conçu un programme d'échange et de transfert d'information

sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Programme POETRI).

Ce programme recherche au plan international l'organisation de la collecte, l'analyse et la distribution d'informations et de documentation.

Les programmes POETRI comprendront des inventaires (par pays) des programmes et des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la compilation d'annuaires nationaux et régionaux de sources d'information, ainsi que de bibliographie sélective sur des sujets spécifiques dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

L'accent sera porté sur la stimulation du transfert d'information directement aux utilisateurs sur le terrain.

Le mécanisme international sus-mentionné consistera en points focaux nationaux (PFN). Ces PFN sont des institutions, qui ont dans leur pays, une position clé dans le domaine en eau et l'assainissement, ainsi qu'une certaine expérience du traitement d'information et de documentation.

Dans les pays membres du CIEH, ces consultations sont menées par le Centre de Documentation et d'Information du Comité, dans le cadre d'une convention passée entre le Centre International de Référence pour l'Approvisionnement en Eau Collective (CIR/OMS) et le Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH) ; et dans le cadre de cette convention, le CIR a mis à la disposition du CIEH, sous forme de subvention, une somme de 4.000.000. FCFA afin de permettre l'exécution de la première phase du projet.

Il doit permettre, dans une première phase, d'identifier dans chaque Etat Membre, un organisme (institut, centre de documentation, etc...) qui devra servir d'appui permanent dans le pays concerné pour coordonner les activités du programme. Cet organe national est appelé ensuite à fonctionner comme une antenne du CIEH qui rapprochera ainsi la documentation de ses utilisateurs réels et potentiels dans chaque Etat Membre.

.../...

Pour atteindre tous ceux qui s'intéressent à cette question, le Secrétaire Général du Comité a adressé une lettre circulaire aux correspondants officiels dans chaque Etat Membre, afin de lui communiquer l'adresse des organismes de leur pays travaillant dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

Après seulement, le Secrétaire Général et le Documentaliste du CIEH ensemble ou séparément, se sont rendus dans les Etats Membres et ont pris contact avec les responsables des services concernés pour les informer de l'objet de leur mission, s'informer de leurs programmes et solliciter leur soutien à la cause de l'organisation du transfert et de l'échange d'information dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement - et leur participation à l'établissement des points focaux qui ne seront pas uniquement l'affaire des correspondants du CIEH, mais aussi de tous ceux qui travaillent dans ces domaines au niveau de chaque Etat.

En effet, le système de points focaux, en prenant en compte les besoins en information des Etats où s'implanteront les points focaux, ouvre une étape nouvelle de coopération d'une part entre les différents services concernés dans chaque Etat, et instaure une dimension nouvelle dans la relation Etats-Membres-CIEH. C'est tout un changement d'attitude vis-à-vis du CIEH qui est demandé aux organismes concernés pour que l'organisation du programme puisse réussir et favoriser aussi le succès de la décennie.

Ces missions se sont bien déroulées dans l'ensemble puisque partout, le Programme POETRI a reçu l'appui des responsables des différents services qui ont de plus, été unanimes sur le fait que les correspondants officiels du CIEH sont les mieux placés pour assurer la coordination du programme POETRI dans leurs pays respectifs.

La disponibilité des correspondants nationaux et l'intérêt très vif marqué par ceux-ci, ont permis de mener à bien les rencontres.

L'aspect juridique, l'examen et l'analyse des implications financières, matérielles et en ressources humaines de l'établissement de ces points focaux, ainsi que l'identification d'une stratégie de mise en oeuvre de ce projet font l'objet du présent document et du présent Atelier.

SITUATION ACTUELLE

- Mauvaise organisation et conservation des publications propres aux organismes nationaux concernés par les problèmes de la décennie : le patrimoine littéraire spécialisé est dispersé ou inconnu par son propre public ou conjointement détruit par l'homme et la nature.
- mauvaise circulation des informations et des documents au sein d'une même institution ou d'une même division administrative.
- Locaux généralement étroits et inadaptés, ou parfois absence totale de local.
- Les bibliothèques des institutions visitées, assez riches, ne disposent d'aucun fichier. Dans certains cas, la bibliothèque, s'il faut ainsi l'appeler, n'est en réalité qu'un dépôt de documents quasi morts depuis plusieurs années, sans aucun instrument de recherche bibliographique : comme suite logique, perte de temps de recherche, etc.
- Les bibliothèques existantes semblent les plus laissées à elles-mêmes, ressemblent beaucoup plus à des magasins de dépôts de rapports où le personnel responsable se trouve à l'étroit (quand ce n'est pas dans un débarras à la charge d'un magasinier) qu'à une division vivante de l'administration.
- Le dénommé bibliothécaire n'a parfois reçu aucune formation spéciale ou lorsque cet agent est qualifié, il se trouve en but à des difficultés et tracasseries matérielles et financières (difficultés rencontrées pour obtenir la couverture des frais de fonctionnement de la bibliothèque : absence ou insuffisance d'outils élémentaires de travail).
- Faiblesse des moyens financiers mis à la disposition des Etablissements désireux d'établir un service de documentation.
- Absence de systèmes de dépôt ou centralisateurs à la bibliothèque (lorsqu'elle existe) des publications propres à l'institution et des documents qu'elle reçoit de l'extérieur.

- les directions de tutelle technique du CIEH possèdent la plus riche collection en matière d'eau. Cependant elles ne sont pas répertoriées dans des documents conventionnels : bibliographies, catalogues, bulletins, etc.
- la documentation internationale en matière d'eau et assainissement est pratiquement rare ou inconnue ou difficilement accessible. De fait, les besoins en information des techniciens des Etats ne sont satisfaits que d'une manière superficielle ;
- les publications du CIEH qui constituent une part importante des programmes de la Décennie et réalisées à la demande des Etats pour répondre à leurs préoccupations, et dont les correspondants officiels, dans chaque Etat sont dépositaires d'au moins deux exemplaires, sont soit inconnues, soit difficilement accessibles auprès de ces derniers (restriction)
- une connaissance parfois trop superficielle du CIEH, de ses objectifs, et des ressources qu'il recelle mais sous utilisées par les Etats eux-mêmes ;
- ignorance des possibilités et des structures de formation de techniciens de la documentation existant dans la région ;

Or il est reconnu qu'une des causes retardatrices les plus importantes du développement n'est autre que le manque d'informations sélectionnées permettant de prendre des décisions rationnelles dans le domaine de la science et de la technologie et de leur application systématique au développement. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer autour des communautés scientifiques et techniques du développement, le nombre impressionnant de systèmes d'information qui se créent pour tenter d'organiser leur propre production littéraire puis de localiser, de maîtriser et d'assimiler les conquêtes de la science, de la technologie et du "savoir faire humain".

C'est pourquoi le développement de services de documentation efficaces, notamment en matière d'eau, peut aider de manière appréciable et soulager considérablement les techniciens des Etats membres engagés dans le grand pari de "l'eau potable pour tous et de quantité suffisante à l'horizon 1990".

C'est dans ce cadre qu'il convient de situer l'action du CIH et du CIR qui considèrent par ailleurs que la réussite du projet procède de l'engagement politique des Etats et de la participation active des services et organismes concernés, dont la collaboration est souhaitée.

Les échos favorables recueillis au cours de la mission d'information et de sensibilisation à l'établissement des Points Focaux Nationaux dans les Etats membres du C.I.B.H. prouvent qu'une telle idée est clairement comprise et acceptée.

LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

I - PROMOTION DU PROJET

Rappelons qu'à l'issue de la mission d'information et de sensibilisation à l'établissement des Points Focaux Nationaux (PFN) dans les Etats membres du CIEH, les différentes autorités contactées ont exprimé la nécessité et l'urgence de cette opération.

L'Etat des bibliothèques des administrations pressenties pour abriter ces PFN, dénotait de la part des autorités dont elles dépendraient, soit l'ignorance de l'importance que ces unités - normalement indispensables - pourraient avoir, soit l'impuissance à les doter des moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Les différents services nationaux des Etats membres concernés sont pleinement conscients du concours qu'une telle "Bibliothèque" apporterait au développement de leurs activités et donc de la nécessité impérieuse et urgente de les réorganiser, de les étoffer ou d'en créer là où il n'en existe pas encore.

Il ne nous paraît pourtant pas suffisant d'intervenir au niveau des structures actuelles ou d'aider à en créer pour remédier une telle situation. Si l'on n'a pas au préalable préparé le terrain en profondeur pour recevoir l'appui extérieur, on risque de se retrouver isolé au sein d'une organisation artificielle tournant à vide.

Il faudrait donc entreprendre un sérieux effort d'information et de sensibilisation sur les objectifs poursuivis dans le cadre du projet :

- a) - des responsables gouvernementaux en ce qui concerne les mesures à prendre à l'échelon national pour le succès de l'opération (création de structures, équipement, institution d'un texte imposant le dépôt des études, etc.)
- b) - de tous les services ou organismes du pays concernés en vue de leur participation active au succès de l'opération.

II - COORDINATION

A - Sur le plan national

Coordonner toutes les unités concernées par le projet n'est pas tâche facile. Celles qui sont inorganisées ou désorganisées devront d'abord faire l'objet d'une remise en service. Des missions d'appui ou d'intervention pourraient peut-être y aider mais surtout, à plus longue échéance, l'effort de formation de documentaliste et d'équipement.

Mais pour définir le cadre dans lequel s'exercera cette coordination (et notamment détecter les lacunes que le "centre correspondant" devra lui même combler), et pour pouvoir déjà, avant toute organisation, orienter les demandes vers les ressources existantes, il faut immédiatement procéder à un certain nombre d'enquêtes et inventaires visant à établir les catalogues et répertoires nécessaires.

La publication des tous premiers répertoires, qui pourrait se faire assez rapidement, marquerait utilement l'entrée du "correspondant" dans la phase active des réalisations dès sa naissance ou son démarrage, ce qui ne manquerait pas de concrétiser immédiatement son utilité aux yeux du public.

Les deux premiers instruments nécessaires sont un guide des bibliothèques et unités de documentation du pays et un catalogue collectif des périodiques qu'elles reçoivent et conservent.

B - Sur le plan africain et international

Outre la charge mentionnée ci-dessus, de fournir la participation nationale du pays aux entreprises documentaires régionales ou internationales (enquête et repertoire) : le "centre correspondant" devra organiser les échanges documentaires avec les multiples organismes régionaux africains, tels le CIESH, l'Institut du Sahel (RESADOC), la CEA (PADIS), AGRHYMET, etc, étrangers et internationaux s'intéressant aux problèmes de l'eau et de l'assainissement et aux pays en développement ainsi qu'avec les "centres" homologues

des pays voisins, membres ou non du CIEH. Il tiendra à jour un fichier contenant toutes informations utiles sur ces organismes, et s'efforcera d'obtenir le service régulier de leurs publications.

III - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DOCUMENTS

A - Réorption du passé

Ce qui va suivre intéresse particulièrement les milieux où le travail est à débiter :

La mission d'information et de sensibilisation à l'établissement des "bibliothèques" correspondantes du Centre de Documentation du CIEH n'ayant pas eu pour terme de référence, de détecter, estimer et inventorier les collections propres aux administrations présentes pour abriter les PFN ni les éventuels dépôts de documents intéressants détenus par les différents services contactés et concernés par le programme de la Décennie, nous nous bornerons simplement à dire qu'il faudra dès l'abord, inventorier et réunir voir récupérer tous les documents considérés ou reconnus comme propriété de l'autorité qui abritera la "Bibliothèque", de les cataloguer, classer en quelques rubriques (les mêmes documents pouvant, s'il y a lieu, apparaître dans plusieurs rubriques) puis de les ranger.

Chacun de ces groupes pourrait faire l'objet d'une bibliographie indexée.

L'inventaire ou la prospection des autres dépôts au niveau des autres bibliothèques ou institutions susceptibles de posséder des documents pertinents s'effectuera après cette première opération.

B - Information courante

La "Bibliothèque" devra organiser son réseau de collecte de telle sorte que tout nouveau document intéressant lui parvienne rapidement, soit catalogué, soit indexé. Le faible nombre de documents nouveaux à collecter chaque mois ne justifiera probablement pas la publication d'un bulletin

mensuel indexé. L'information courante pourrait se faire mensuellement par une simple feuille signalétique ou analytique.

Par contre une cumulation annuelle indexée séparée si son volume le justifiait, en chapitres correspondant aux rubriques retenues, constituerait la mise à jour permanente des inventaires.

Pour atteindre les objectifs visés, une démarche à la fois administrative et politique est indispensable :

- obtenir de l'autorité administrative dont elle dépend, l'autorisation d'accéder aux bibliothèques "privées" de tous les techniciens travaillant au sein de cette administration afin d'inventorier, éventuellement réunir, collecter, analyser, classer, ranger et répertorier tous documents reconnus propriétés de la dite administration. Trop souvent, la récupération de ces documents ou l'accès à ces bibliothèques "privées" est trop difficile, qu'il sera nécessaire pour le responsable de la "Bibliothèque", d'avoir ou d'entretenir des bons rapports avec le personnel scientifique et technique de l'institution.
- s'attacher à inventorier les bibliothèques et les institutions du pays, et susceptibles de disposer des documents l'intéressant ;
- prendre contact avec les centres ou bibliothèques ainsi inventoriés dans le pays dans plusieurs buts :
 - 1) - connaître leur organisation et leurs moyens afin, si possible, d'harmoniser l'organisation du futur centre avec ce qui est déjà fait par ailleurs ;
 - 2) - faire un inventaire des moyens documentaires existant déjà pour jeter les bases d'un réseau de relation indispensable au fonctionnement de la Bibliothèque
 - 3) - tenter de collecter les doubles des originaux de toutes les publications, rapports émis par les différents organismes et l'intéressant (localisation et négociation de leur achat, prêt, cession, etc.)

4) - pouvoir ultérieurement mettre en relation ses utilisateurs avec les autres centres ou institutions susceptibles de répondre à des demandes qu'elle ne pourrait satisfaire directement ;

- développer un réseau de correspondants non seulement au niveau des États membres du CIEH ou du continent africain mais aussi à l'étranger. Ces correspondances devront être entretenues de façon permanente. Elles sont en effet le moyen par lequel pourront être obtenus de nombreux renseignements qui échappent aux sources imprimées ou qui ne seront recueillis que plus tard. Une place importante de ce réseau de correspondants étrangers sera réservée aux sociétés et bureaux d'études et aux organismes régionaux africains et internationaux qui ont compétence en ce domaine.

IV - REPERTOIRES D'EXPERTS, DES SOURCES D'INFORMATION, D'INSTITUTIONS ET PROJETS

Cette catégorie de répertoires n'entre pas parmi les productions traditionnelles d'une "bibliothèque", mais il est pourtant naturel de les y intégrer : le premier répertoire peut apporter des informations biographiques et même bibliographiques utiles, les trois derniers peuvent permettre de mieux orienter la collecte des documents en fonction des besoins.

Dans le cas présent, les répertoires des experts, des sources d'information, des institutions et des projets ont été proposés comme premiers pas, très modestes vers la centrale de la connaissance envisagée par le CIEH et pour donner au Secrétariat Général du C.I.E.H., les moyens de l'impact régional et international souhaité.

V - EXPLOITATION DES DOCUMENTS ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

A supposer que la "Bibliothèque" soit installée, équipée (matériel, équipement, personnel, budget, document) et organisée, il reste à voir comment les résultats de ces efforts peuvent être utilisés, c'est à dire les services que la "Bibliothèque" est appelée à rendre et les méthodes et techniques qui lui permettront d'y parvenir.

.../...

A - Définition de politique générale

Chaque "Bibliothèque" aura sa réglementation aussi bien pour elle-même, pour l'administration qui l'abritera que pour ses utilisateurs, afin de rendre au maximum les services que l'on attend d'elle.

B - Usagers de la Bibliothèque : définition

Il conviendra avant toute prestation, de définir qui d'autres que le personnel de l'administration dont elle dépend, aura accès ou droit aux ressources de la "bibliothèque". Il s'agit des services publics concernés par ses activités, les bureaux et sociétés d'études ou d'ingénieurs, les organismes régionaux, les experts des institutions spécialisées de la famille des Nations Unies, les Universités, etc. installés dans le pays.

Il faudra donc établir une politique claire vis à vis de cette catégorie d'usagers potentiels. Il est évident que dans le cadre actuel, toutes les catégories ci-dessus énumérées qui concourent directement ou indirectement au développement des Etats devront en bénéficier.

C - Services aux usagers de la bibliothèque

Les points suivants seront spécifiés :

- moyens d'accès aux ressources : heures d'ouverture par semaine, le plus souvent à des heures pratiques pour la majorité des usagers potentiels ;
- principes et conditions de prêt :
 - * principe de prêt
 - * gratuite ou payante
 - * formalités d'inscription
 - * nombre de documents prêtés à la fois et par personne
 - * durée de prêt pour lecture à domicile
- catalogue ouvert ou fermé
- rayonnages fermés ou ouverts

.../...

D - Nature et type de services

- prêt pour lecture à domicile
- consultation sur place des documents
- recherche documentaire ou bibliographique (diffusion sélective sur profil ou recherche rétrospective : gratuite ou payante) à la demande
- prêt entre bibliothèque
- diffusion immédiate ou systématique ou d'alerte
- service de photocopie : gratuite ou payante
- orientation des usagers vers d'autres sources d'information du pays

V - REMARQUE

Détection des documents, inventaire, tri, collecte, traitement du contenu de ces documents (catalogage, classification, indexation, condensation), organisation de la collection, construction et organisation des fichiers, élaboration, édition et diffusion de bulletins bibliographiques : donc connaissance des techniques et langages documentaires, procédés de photocopie - stencils, etc.

Une des composantes essentielles du problème de la création ou de la gestion d'une bibliothèque se rapporte au choix du personnel destiné à la faire fonctionner. La connaissance des qualifications et qualités qu'il faut exiger de ce personnel est indispensable à son choix et, en fin de compte au fonctionnement satisfaisant de la bibliothèque.

Loïn de nous l'intention de donner ici une description fastidieuse et inutile du profil du correspondant du Centre de Documentation du CIEH, mais seulement de mettre en évidence les caractéristiques essentielles de ce dernier.

L'agent responsable de la bibliothèque doit non seulement assurer des fonctions de gestion, mais il a aussi la lourde responsabilité d'analyser, d'exploiter, d'organiser, de répertorier, diffuser, de retrouver pour les utilisateurs de la bibliothèque, le contenu informatif des documents qu'il traite.

Il nous faut, dès au départ, dénoncer avec force un usage regrettable mais encore trop largement répandu, selon lequel on peut devenir bibliothécaire ou documentaliste

- soit parce qu'on n'a pas trouvé d'autre débouchée à la fin d'études antérieures sans rapport avec la documentation ;
- soit parce que l'organisme ou l'entreprise où travaille l'intéressé ne sait plus à quoi l'employer et décide, pour s'en débarrasser ou pour le sanctionner, de la placer au service de documentation.

La documentation doit s'apprendre comme toute autre discipline. La connaissance s'avère fort utile dans la gestion d'un système d'information documentaire, car chaque catégorie de document doit être traitée, organisée, répertoriée et recherchée différemment d'après des méthodes différentes et souvent uniques. De même on ne fait pas la même démarche pour retrouver un document sur microfiche que pour obtenir un article de périodique,

De même on ne peut traiter l'information dont on ne connaît pas la substance. De fait il sera nécessaire que le "correspondant" puisse acquérir en un cycle court, un minimum de connaissance sur les disciplines, sciences et techniques correspondant à la mission de la bibliothèque.

LES MOYENS NECESSAIRES

Nous avons précédemment parlé de la nécessité de préparer le terrain propre à recevoir la future bibliothèque et à lui permettre de fonctionner rapidement et utilement. Il nous apparaît donc prématuré de tenter de définir dès maintenant sa forme définitive et ses besoins futurs en hommes, en locaux, en matériels et en documents.

Mais il semble pourtant urgent de lui donner une existence officielle, pour pouvoir créer et organiser le noyau initial autour duquel elle se développera.

Ce noyau, pour accomplir ou démarrer les tâches prioritaires définies au chapitre précédent, devra disposer d'une structure d'accueil lui offrant les conditions de travail les plus favorables, et lui conférer l'autorité nécessaire.

Nous n'examinerons ci-dessous que les éléments de mise en oeuvre de ce noyau initial ; c'est lui même qui définira ensuite les conditions du développement des activités de la "bibliothèque".

A - STATUT DE LA BIBLIOTHEQUE :

Nous sommes amenés à examiner le problème du statut juridique de la bibliothèque et de la position qu'il convient de lui donner vis-à-vis de l'administration pour lui conférer la plus grande efficacité.

A la lumière des opinions diamétralement opposées émises par les différentes personnes avec lesquelles nous avons abordé ce sujet, deux solutions pouvaient être discutées : elles se classent en deux options fondamentales :

- 1°) - La bibliothèque sera-t-elle ou non la même que l'antenne ONVS ou ADRAO dans un Etat membre du CIEH où ces deux institutions auront déjà mis en place leur système ? ou bien serait-elle abritée par l'administration de tutelle du Comité dans chaque Etat membre ?

Voici les principaux arguments donnés pour ou contre chacune des solutions proposées :

- le CIEH, l'OMVS et ADRAO, n'ont pas partout les mêmes autorités de tutelle ;
- les Directions de tutelle technique du CIEH ne sont pas partout les mêmes que celles de l'OMVS et de l'ADRAO ;
- les "antennes" OMVS ou ADRAO ne sont pas, dans leur majorité, installées dans des administrations apparaissant dans l'organigramme des ministères de tutelle du CIEH ;
- Dans la majorité des cas, les utilisateurs potentiels ou réels du système qui sera mis en place ne sont pas les mêmes que ceux de l'ADRAO ou de l'OMVS ;
- les antennes OMVS et ADRAO ne sont pas établies au siège des institutions de tutelle du CIEH, sauf au Mali (antenne OMVS à Bamako) et au Sénégal (antenne OMVS à Dakar).
- Bien que devant pourtant recevoir la quasi totalité de ses subsides de l'Etat, les Ministères de tutelle du CIEH n'apparaîtront pas disposés à co-financer une activité qu'ils ne contrôlèrent pas ou qui n'apparaîtrait pas dans leur organigramme, mais plutôt dans ceux des autorités de tutelle de l'ADRAO ou de l'OMVS avec lesquelles des conflits d'autorité risqueraient de surgir et sans que le Secrétariat Général du CIEH puisse directement intervenir avec toute l'autorité et l'efficacité nécessaires.

2) - Antennes CIEH au sein des administrations de tutelle du Comité

Deux autorités de tutelle différentes peuvent être suggérées, énumérées ci-dessous dans l'ordre préférentiel croissant :

a) - Le Ministère de tutelle du CIEH

Ce serait la plus logique politiquement, mais ce caractère purement politique d'une telle autorité la déconseille formellement.

b) - La Direction Nationale d'Hydraulique ou du Génie Rural, correspondante technique Nationale du CIEH

Celle-ci a autorité sur la plupart des questions en matière d'eau. Elle possède généralement la plus riche collection en matière d'eau - de plus - elle assure la permanence des Secrétariat des "Comités Nationaux de l'Eau" ou des "Commissions Interministérielles de l'Eau" ou encore de la Décennie, partout où existent ces structures nationales de coordination.

Egalement, cette dernière solution offre à la fois l'autorité nécessaire et l'environnement favorable : correspondant technique du CIEH dans chaque Etat membre, délégué des Etats aux différents Conseils du CIEH et premier client du système d'information du Comité.

Nous supposerons donc maintenant, dans tout ce qui précède, la "bibliothèque" ainsi définie et installée au moins provisoirement au sein des Directions Centrales d'Hydraulique ou du Génie Rural, correspondantes du CIEH. Il devrait être possible, à défaut d'autres solutions, de la loger à proximité dans la phase de démarrage, compte tenu de l'effectif et du matériel limité indispensable dès le départ.

B - BESOINS EN PERSONNEL

L'organisation de la bibliothèque et sa direction technique seront assurées par un correspondant officiellement nommé. Il importe en effet de noter que les correspondants techniques officiels du CIEH ne sauraient cumuler à la fois cette fonction, leurs responsabilités nationales premières et enfin celles de correspondant du Centre de Documentation du CIEH et assumer cette dernière avec l'efficacité désirée. L'expérience du CIEH ne peut que le déconseiller.

Aussi, le "correspondant" du Centre de Documentation du CIEH qui serait chargé de la gestion de la bibliothèque devra être une personnalité bien distincte du correspondant technique du Comité et issue du milieu national de la documentation de chaque Etat.

Pour lancer ou effectuer les tâches prioritaires, il faudra disposer d'un agent permanent et exclusivement à cet effet. Il serait souhaitable que ce correspondant ait reçu au préalable une formation spéciale en documentation, mais il devra avoir une bonne formation générale. Les tâches les plus urgentes et les plus techniques ne pourront être lancées immédiatement et menées à bien rapidement que si elles sont confiées à un bibliothécaire ou documentaliste confirmé.

L'on ne manquera sûrement pas de penser qu'il s'agit là de propositions idéales qu'il est difficile de réaliser. Cela est vrai dans bien des cas, et il faut le déplorer, mais on doit essayer de s'en rapprocher le plus possible. Car

il faut bien prendre conscience que le bon choix du personnel est fondamental, c'est de lui que dépendront avant tout la rentabilité et l'efficacité du système qui sera mis en place.

Enfin, il devra pouvoir recourir aux services d'un secrétaire-dactylographe, lorsqu'il n'en serait pas lui même doué.

En résumé, les besoins immédiats en personnel seraient les suivants : un documentaliste, auquel il faudrait éventuellement ajouter un secrétaire-dactylographe.

C - BESOINS EN MATERIELS

(Non compris l'équipement normal des bureaux dont une machine à écrire, des fichiers et le mobilier courant : armoire, table de consultation)

1) - Rayonnage

Il faut prévoir pour les débuts de la bibliothèque, l'acquisition de rayonnages pour l'organisation des documents détectés, triés, inventoriés et réunis-récupérés.

2) - Duplication

A l'origine, aucun matériel n'est indispensable à la bibliothèque. Pour les duplications courantes (stencils) les Directions de tutelle technique du CIEH disposent généralement du matériel nécessaire. Les problèmes de reproduction devront être résolus sans grande difficulté.

3) - Photocopie

Il faut prévoir, après l'installation de la bibliothèque, l'acquisition ou la location d'une machine électronique de reproduction admettant des fascicules et volumes reliés et non seulement des feuilles volantes. Pour la photocopie courante, la plupart des Directions de tutelle technique du CIEH disposent également d'un photocopieur. Le principe de l'utilisation conjointe de ce matériel nous paraît également plus économique.

4). - Microcopie

Il serait souhaitable d'acquérir (très rapidement) un lecteur de microfilms de microfiches (lecteur mixte universel), pour pouvoir exploiter les documents provenant de l'étranger sous l'une de ces formes (par exemple les microfiches de la FAO, CRDI, CNRS, OMVS, ADRAO, CIEH, etc.).

Il nous semble prématuré de définir le matériel de prise de vue nécessaire, notamment de prévoir dès maintenant l'acquisition d'une caméra pour faire des microfiches. Rappelons que l'Institut du Sahel, dans le cadre des activités du RESADOC, envisage des opérations de sauvetage de la littérature non conventionnelle, des cartes et des plans dans les pays du CILSS. Le CIEH pour sa part, envisage l'acquisition de l'équipement nécessaire à la production et à la diffusion de documents sur microfiches et microfilms. Les microfilms pourraient être fractionnés et montés sous jaquettes transparentes du même format, permettant de les exploiter comme des microfiches sur les mêmes appareils.

D - BESOINS EN LOCAUX

Pour une bibliothèque de l'importance envisagée ici, il faudrait prévoir une superficie utile d'au moins 70 mètres carrés, dans l'hypothèse où la bibliothèque ne devrait pas héberger de volumineuses collections de périodiques et d'ouvrages (sinon, il faudrait prévoir 100 mètres carrés).

Si un local de cette importance n'était pas disponible dès le début il faudrait au minimum dégager rapidement les pièces nécessaires pour loger le documentaliste (et le dactylographe) soit au moins d'une salle suffisamment spacieuse 70 à 100 mètres carrés pour contenir les deux personnes, les documents, les fichiers et le mobilier de la salle de lecture, les rayonnages. La machine à photocopier et le duplicateur, s'il fallait les acheter seront hébergés de préférence dans une autre pièce.

Au total une superficie utile minimale de 100 mètres carrés apparaît indispensable pour héberger le noyau initial de la "Bibliothèque".

E - BUDGET

Nous ne donnons dans ce qui suit que les éléments destinés à définir les crédits à prévoir supposant la "Bibliothèque" logée dans un local meublé existant et compte non tenu de la rémunération et de la formation du personnel.

1) - Investissement

Nous donnons en annexe I au présent document quelques indications relatives à la nature et aux coûts des équipements spéciaux utiles. Dans l'ignorance toutefois où nous sommes de l'importance du fonds initial, il nous apparaît difficile d'estimer le nombre de mètres linéaires de rayonnages à prévoir dès le départ.

Dans l'ignorance également où nous sommes actuellement de l'importance des achats d'ouvrages (dictionnaires de langue et dictionnaires techniques) et des abonnements à souscrire, et pour se ménager la possibilité de souscrire dès 1982 aux abonnements pour 1983, nous admettrons la nécessité de prévoir 100.000 CFA pour ce poste.

2) - Fonctionnement

Outre les frais courants usuels, compter :

- la consommation des machines à photocopier et du duplicateur de stencil (matière et fourniture consommables).

a) Photocopie

Comme base de calcul, * on supposera qu'il faudra photocopier intégralement la totalité des rapports utiles détectés sur le territoire national et dont on ne pourra pas disposer d'un exemplaire de l'original - égrèment photocopie d'articles de périodique soit 500 documents de 20 pages en moyenne ; au total

* Il ne nous a pas été possible de nous rendre personnellement dans toutes les administrations pour tenter d'y détecter, estimer et inventorier les éventuels dépôts des documents intéressants - supposant même qu'un certain nombre de documents peuvent se trouver simultanément dans plusieurs unités administratives et risqueraient d'être comptés comme s'ils étaient différents.

10.000 pages à 150 CFA par page de photocopie sur machine électrostatique, cela conduit à une dépense de $10.000 \times 150 = 1.500.000$ CFA.

On admettra 1.500.000 CFA chiffres vraisemblables, même si les coûts unitaires par page photocopiée sont discutables, comme limite supérieure car il est peu probable que tous les documents détectés ailleurs doivent être reproduits. La "Bibliothèque" pourrait simplement les signaler dans ses fichiers annotés d'un code de localisation vers laquelle la personne désireuse de consulter un document externe serait orientée. De plus un service de prêt entre bibliothèque permettrait de disposer du document requis, chaque fois que de besoin ; le prêt entre bibliothèque fonctionnant de façon satisfaisante partout, grâce à une entente tacite entre les bibliothécaires.

b) Bulletin bibliographique

- Le coût de l'édition de bibliographies correspondant aux documents détectés ailleurs sur le plan local et auxquels il faut ajouter les documents retrospectifs propres à l'institution qui abrite la "bibliothèque".

Il est même certain que toutes ces bibliographies ne pourront être préparées la première année. On ne comptera donc ici que le coût très inférieur de 15.000 CFA la première année.

On arrive, en totalisant les deux éléments précédents à 1.515.000 CFA. Il est donc raisonnable de prévoir en frais de fonctionnement un maximum de 1.550.000 CFA.

IMPLICATIONS DE L'ETABLISSEMENT DES
CENTRES CORRESPONDANTS
Equipements spéciaux

NATURE	COUTS
- 1 Caméra 16 mm (Bell & Howwel Filmaster) avec possibilité d'abaissement de 10 mm	\$ 10,000
- 1 tête supplémentaire pour la Caméra avec possibilités d'abaissement 10 mm	\$ 4,000
- 1 caméra portative pour film 16 mm	\$ 2,000
- 1 monteur lecteur de microfilm sous jaquette	\$ 3,200
- 12 lecteurs simples de microfiches à objectif unique (3M SRC \$ 450)	\$ 5,400
- 1 lecteur de microfilm avec objectif interchangeable (3M SRC 24 X et 48 X)	\$ 600
- 1 densitomètre	\$ 1,500
- 1 microscope (100 X)	\$ 500
- fournitures (microformes : fiches et films vierges, ampoules de rechange)	\$ 1,200
- 13 classeurs de microfiches (\$ 700)	\$ 9,100
- 13 classeurs de microfilms (\$ 700)	\$ 9,100
TOTAL	\$ 46,400

L'ensemble des chiffres qui précèdent, dans le calcul desquels les dépenses les plus importantes sont systématiquement surévaluées, tandis que certaines dépenses usuelles mineures ne sont pas comptées, conduit à une enveloppe totale des dépenses de 46,400 dollars US à rechercher (non à la charge des Etats).

EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE TRAVAIL

I - AU NIVEAU DES ETATS

A - Equipement - Matériel

- fichiers
- rayonnages et meubles pour la conservation des cartes
- armoires
- chariots
- bureaux de travail pour le personnel
- tables et chaises de lecture
- une lieuse de microdocuments
- un photocopieur
- un kardex
- serre-livres
- tabouret escamotable
- cartons pour la conservation des revues
- tableau d'affichage
- tiroirs pour la conservation des microfiches et microfilms

B - Equipement et fournitures de bureau

- ciseaux
- machine à écrire
- marqueur
- dateur
- tampon encreur
- cachet
- agrafeuses et agrafes
- minigraph de stencils
- stencils
- fiches
- pochettes de livre
- fiches de prêt

- fiches de kardex (fiches de périodique)
- registre
- ficelle
- colle
- papier traité pour photocopie
- autres fournitures indispensables au fonctionnement de la bibliothèque
- dictionnaires
- Atlas

II - AU NIVEAU DU C.I.E.H.

- un atelier de microfilmage
- une caméra portative simple
- un lecteur de microfiche
- un lecteur de microfilm
- un lecteur monteur de microfilm (jaquette)
- un appareil de conditionnement
- des trieuses - armoires de séchage - des sécheuses - des cuves de développement - des cuvettes - des bacs
- des microformes
- des produits chimiques de traitement
- bourse de formation d'un laborantin
- voyages dans les Etats membres pour étude de l'évolution du projet
- Etc.

ASSISTANCEI - ASSISTANCE DU C.I.E.H.

Elle s'étendrait :

- à la fourniture d'au moins un exemplaire des études réalisées par le CIEH depuis sa création (originaux, copie ou microcopie) si l'institution qui abritera la bibliothèque ne l'aurait déjà pas reçu ou égaré ;
- à la fourniture d'une photocopie des documents particulièrement pertinents triés du fonds documentaire du C.I.E.H. ;
- à la fourniture d'une photocopie de documents triés des acquisitions courantes du Centre de Documentation du CIEH ;

Il faut dire qu'il ne peut en effet être question de reconstituer toutes les collections du Centre de Documentation du Comité. Seuls les documents les plus intéressants et les plus récents y figurent ainsi que d'autres documents retrospectifs anciens qui gardent un intérêt actuel mais non reçus par l'institution qui abritera la "Bibliothèque".

- à la fourniture de photocopie d'articles de périodiques pertinents reçus par le Centre de Documentation du Comité, accompagnés des fiches bibliographiques correspondantes ;
- à la fourniture du bulletin signalétique du Centre de Documentation du CIEH ;
- à un service d'orientation vers des sources d'information ou des institutions extérieures tournées vers des domaines proches de ceux des centres correspondants ;
- à des missions diagnostic pour l'organisation initiale des "Bibliothèques", la préparation de plans d'ensemble de leur développement ;

- à des missions de contrôle et d'appui technique ;
- à la formation des responsables des bibliothèques par l'organisation des stages
- à la fourniture de lecteurs de microfiches-microfilms
- à la fourniture des outils de traitement

II - FINANCEMENT EXTERIEUR

Il est évident que la réalisation de la mise en place des centres correspondants impliquera des moyens humains et financiers qui apparaîtraient dépasser les seuls moyens des Etats, si déjà éprouvés par le phénomène de l'inflation, l'érosion monétaire, la crise énergétique et, pour certains encore, par la sécheresse qui y sévit depuis plus de dix ans.

Nécessité les obligera donc à recourir à l'aide de pays amis et à l'assistance internationale, tels que d'une part le CIR, promoteur du projet POETRI ; l'USAID ; l'ACDI, le CRDI, le FAC, etc. et d'autre part l'UNESCO, le PNUD, la FAO, etc., en raison de leur attachement à la promotion des activités de documentation et d'information dans le monde, et tout particulièrement dans les pays en développement.

A toutes fins utiles, signalons l'aide offerte par la FAO et le PNUD pour l'établissement du Centre National de Documentation du Maroc, au Centre de Documentation de l'ADRAO, au Centre National de Documentation Economique et Sociale de la République Algérienne, Démocratique et Populaire. Le Centre de Documentation de l'OMVS a, quant à lui, bénéficié d'un financement du PNUD, de la FAO et ultérieurement du FAC ; le Centre National de Documentation Scientifique et Technique du Sénégal, de l'aide financière du PNUD et de l'appui technique de l'UNESCO ; le Centre de Documentation de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger, du PNUD, de l'UNESCO et de l'USAID. Le Centre de Documentation et d'Information du CIEH en a quant à lui reçu du FAC, de l'USAID et du CIR ; la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire en a bénéficié du Gouvernement Canadien, le RESADOC de la France, des USA, de l'UNESCO, de la République Fédérale d'Allemagne et du Canada, etc.

.../...

Depuis 1950, l'UNESCO a entrepris d'aider au développement de différents types d'organismes documentaires (sur la demande des Etats membres). Cette aide consiste généralement en l'assistance technique (experts), formation du personnel local, octroi de crédit pour l'achat du matériel, fournitures, livres, abonnement à des périodiques, etc. En général, toutes les dépenses (locaux, rémunération du personnel local) sont à la charge des gouvernements intéressés.

Nous ne pensons pas qu'il soit opportun d'inscrire au programme dès maintenant, pour 1983, des bourses de formation*. Ce sont seulement les premières expériences qui permettront de déceler des personnes particulièrement aptes à bénéficier d'une formation ou d'une formation complémentaire. La formation complémentaire, elle, bénéficierait d'un programme de stages pratiques de plus ou moins longue durée dans des organismes documentaires locaux ou de la région, judicieusement choisis que d'études universitaires spécialisées. D'autres formules de formation complémentaire peuvent, si nécessaire être retenues, soit dans le cadre des séminaires d'initiation aux techniques de la documentation qu'organise le RUSADOC pour et dans les pays membres du CISS, soit au Centre de Documentation du CLIH même.

* "qu'il s'agisse de formation initiale, de formation ad hoc, de formation continue, il est parfois possible d'obtenir des bourses" étrangères. "Les organisations internationales offrent de leur côté deux types de bourses :

- les unes liées à l'exécution d'un projet particulier et ne sont disponibles que pour le personnel national de ce projet ou les ressortissants de ces pays, directement concerné. Le directeur du projet est responsable de la soumission des candidats
- les autres sont prévues dans le programme régulier et attribuées à la demande des services gouvernementaux compétents (par exemple pour l'UNESCO, la Commission Nationale pour l'UNESCO)"
- "On peut également s'informer auprès des services culturels des Ambassades".

"Dans la plupart des cas, les candidats à une bourse doivent présenter leur candidature par l'intermédiaire de leur responsable hiérarchique. La procédure d'attribution des bourses est parfois parallèle à la procédure d'inscription à un programme de formation donné. Il faut donc veiller à envoyer les dossiers aux deux services compétents ; par exemple le Comité Directeur du Cours et le Service des Bourses" (Michel MENOU et Agnès RAGEAU).

RELATIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU C.I.E.H.
AVEC LES CENTRES CORRESPONDANTS

Les relations du Centre de Documentation du C.I.E.H. avec ses correspondants dans les Etats membres se feront par l'intermédiaire des responsables des bibliothèques. Les contacts se feront de plusieurs manières :

- 1) - la correspondance "privée" qui permettra de résoudre les problèmes particuliers liés à un centre correspondant ;
- 2) - les questions d'intérêt commun seront portées à la connaissance des correspondants par une correspondance générale ou lettre circulaire d'information ;
- 3) - des missions dites de mise en place et de lancement des centres correspondants, mais qui ne doivent en aucun cas avoir lieu avant que soient satisfaites les conditions suivantes ;
 - dégagement d'un local
 - recrutement du correspondant (personnel)
 - budget nécessaire disponible
 - achat des fichiers (possibilités de confection sur place)
 - achat des rayonnages
 - service de secrétariat
 - achat de fiches de catalogue
 - constitution de fonds documentaire initial, ceci afin que cette mission se déroule dans les meilleures conditions de rentabilité et d'efficacité ;
- 4) - Enfin, si nécessaire, des missions de contrôle peuvent être effectuées périodiquement dans les pays qui se seront effectivement engagés dans ce processus, pour vérifier le bon fonctionnement des cellules documentaires et conseiller éventuellement les améliorations et les adaptations nécessaires.

CONCLUSION

La préparation du programme de développement des centres correspondants du CIEH et la définition de l'assistance technique et des crédits nécessaires dans les années suivantes, ne pourront être raisonnablement entreprises par le CIEH que lorsque le noyau initial aura été effectivement mis en place et aura accompli ou au moins mis en chantier ses premières réalisations, faisant ainsi et d'abord la preuve de la volonté officielle et des possibilités locales de faire fonctionner efficacement la "Bibliothèque".

RELATIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU C.I.E.H.
AVEC LES CENTRES CORRESPONDANTS

Les relations du Centre de Documentation du C.I.E.H. avec ses correspondants dans les Etats membres se feront par l'intermédiaire des responsables des bibliothèques. Les contacts se feront de plusieurs manières :

- 1) - la correspondance "privée" qui permettra de résoudre les problèmes particuliers à un centre correspondant ;
- 2) - les questions d'intérêt commun seront portées à la connaissance des correspondants par une correspondance générale ou lettre circulaire d'information ;
- 3) - des missions dites de mise en place et de lancement des centres correspondants, mais qui ne doivent en aucun cas avoir lieu avant que soient satisfaites les conditions suivantes ;
 - dégagement d'un local
 - recrutement du correspondant (personnel)
 - budget nécessaire disponible
 - achat des fichiers (possibilités de confection sur place)
 - achat des rayonnages
 - service de secrétariat
 - achat de fiches de catalogue
 - constitution de fonds documentaire initial, ceci afin que cette mission se déroule dans les meilleures conditions de rentabilité et d'efficacité ;
- 4) - Enfin, si nécessaire, des missions de contrôle peuvent être effectuées périodiquement dans les pays qui se seront effectivement engagés dans ce processus, pour vérifier le bon fonctionnement des cellules documentaires et conseiller éventuellement les améliorations et les adaptations nécessaires.

CONCLUSION

La préparation du programme de développement des centres correspondants du CIEH et la définition de l'assistance technique et des crédits nécessaires dans les années suivantes, ne pourront être raisonnablement entreprises par le CIEH que lorsque le noyau initial aura été effectivement mis en place et aura accompli ou au moins mis en chantier ses premières réalisations, faisant ainsi et d'abord la preuve de la volonté officielle et des possibilités locales de faire fonctionner efficacement la "Bibliothèque".

RECOMMANDATIONS

Pour que les bibliothèques puissent commencer à fonctionner rapidement (c'est-à-dire au début de 1983), il faut que les autorités des Etats membres du CIEH.

- créent juridiquement la bibliothèque (existence d'un statut et la création d'un Comité National ou interministériel de l'eau)
- désignent dans les meilleurs délais, la personne responsable de la gestion technique de la bibliothèque. Il s'agit du recrutement du personnel initial : un documentaliste et éventuellement un secrétaire.
- libèrent et aménagent rapidement les futurs locaux de la bibliothèque lorsqu'elle n'existe déjà pas.
- Commandent et fassent installer le matériel indispensable dès le début : machine à écrire, rayonnages, fichiers, tables, etc.
- sollicitent les services des professionnels locaux confirmés pour le démarrage des premières activités.
- Pour les pays abritant une école de formation, solliciter le concours des élèves en bibliothéconomie pour l'inventaire et le prétraitement, l'organisation et l'archivage de la collection initiale.

Principes directeurs pour les
ateliers nationaux POENRI

NOTE PRESENTEE A LA CONFERENCE
ATELIER SUR L'ORGANISATION DE
L'ECHANGE ET DU TRANSFERT
D'INFORMATION DANS LE DOMAINE
DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET
L'AFRIQUE CENTRALE

par

Ebbo HOFKES

Directeur du Programme

POENRI

La Haye, Pays Bas

Ouagadougou, 9 juin 1982

Monsieur Le Président

Monsieur Le Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs les Séminaristes

Les ateliers nationaux POETRI, signifient une méthode, un instrument d'importance pour la planification des activités nationales POETRI, parce qu'ils ont pour objet l'établissement des services d'information, le groupement des sources d'information et à l'organisation des utilisateurs du système au niveau national.

C'est ainsi que les ateliers nationaux POETRI sont d'importance pour vérifier les genres d'information, et les services que les utilisateurs sont susceptibles de réclamer, et que les sources sont mises en état de fournir.

L'objet de la présente note est d'indiquer une orientation pratique aux délégués nationaux relative à l'organisation d'un atelier national POETRI ; c'est-à-dire, la constatation des besoins d'utilisateurs, la détermination des mesures qui sont à prendre, et la documentation qui devrait en résulter.

Le point de départ de notre analyse, est que le mécanisme POETRI se compose des PFNs, des institutions qui ont, dans leur pays, une position clé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Supposons qu'une institution, une organisation comme celles représentées ici, est officiellement désignée par les autorités gouvernementales comme PFN pour les activités POETRI dans le pays. C'est dire, que les consultations dans ce pays membre du CIEH ou un pays observateur, seront menées par cette institution désignée PFN, avec l'appui du CIEH ou non (quand l'appui n'est pas nécessaire), et ces consultations ont pour résultat la désignation officielle. Alors, l'autorité gouvernementale confirme, au CIEH (étant le PFR) et au CIR (étant l'agence coordonateur du Programme POETRI) que l'institution est désignée le PFN.

.../...

Je voudrais souligner qu'il n'est pas nécessaire qu'un PFN soit un centre d'information ou un bureau de documentation avec des experts et des équipements spécialisés. Une gamme de structures sera possible, selon les exigences du pays et selon la disponibilité des ressources financières et humaines. Cette gamme, certainement, couvre la situation où un PFN pourra fonctionner grâce à un personnel à mi-temps.

Un atelier national POETRI peut aider le PFN désigné à définir et organiser ses fonctions principales, qui sont :

- être le point d'accès au soutien externe (financier et technique)
- fonctionner comme une base des activités nationales POETRI, en collaborant avec des conseillers fournis dans le cadre de l'appui régional et international
- liaison en ce qui concerne les activités coordonatrices au plan régional et international.

La convocation d'un groupe de travail sous l'égide du PFN, constituera la première étape de la planification et de la formation du système national d'information POETRI. Ce groupe comprendra les organisations clés, c'est-à-dire les organismes qui seront des sources d'information ainsi que les représentants des utilisateurs du système.

Un sondage sera utile. Généralement, cinq secteurs dans le domaine d'eau et d'assainissement sont importants :

1. la participation communautaire
(y compris l'animation et l'éducation sanitaire)
2. la formation des ressources humaines
3. la sélection de la technologie appropriée
4. l'entretien et la maintenance de l'équipement
5. la surveillance et l'évaluation régulière du système

.../...

L'Atelier National POETRI

L'Atelier National POETRI a pour but de déboucher sur des actions concrètes et immédiates en matière de soutien d'information au programme national de la Décennie Internationale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

L'Atelier POETRI se veut un point de rencontre et d'échange d'expériences. Les participants sollicités (gamme : 8 - 20 personnes) seront des responsables des trois groupes d'organismes suivants :

1. services de l'hydraulique et de l'assainissement
2. centres d'information et de documentation
3. organismes régionaux et internationaux oeuvrant dans le même domaine.

Dans un premier temps, les participants seront amenés à faire un inventaire exhaustif des besoins et des moyens en matière d'information, ainsi que de retenir des orientations prioritaires proposées par le PFN.

Le thème central de l'Atelier sera la recherche des besoins d'information et d'études nécessaires pour produire cette information.

Afin d'organiser le travail, deux thèmes peuvent être dégagés pour examen :

- A. la mise en valeur, la gestion et l'aménagement des ressources d'information, financières et humaines,
- B. les méthodes de travail, les procédures et l'équipement nécessaire.

L'examen de ces deux thèmes donnera une base pour déterminer des recommandations d'action qui puissent être entreprises rapidement.

Le calendrier de travail permet d'aborder les points suivants :

1. maîtrise, aménagement et gestion des ressources d'information, financières et humaines, autant du PFN que du système national associé

.../...

2. planification et programme national d'action POETRI
3. techniques de documentation, d'échange d'information, des procédures et l'équipement
4. synthèse

Evidemment, il faut aborder les implications de fonctionnement du PFN en ce qui concerne :

- le personnel gérant
- l'équipement, bureaux, tables et chaises de lecture
- les fichiers
- machines à écrire, photocopieuses etc.
- lecteurs simples de microfiches (optionel)
- les armoires
- camera portative
- frais de correspondance
- crédit pour collecter et diffuser des documents pertinents
- fournitures de bureau
- crédit pour préparation et distribution des listes d'acquisition aux membres du système national POETRI

L'Appui technique pour la préparation des cours de formation pourrait être fourni dans le cadre des activités de formation entreprises au PFN, y compris les techniques d'échange d'information et les méthodes de gestion de documentation (Guide POETRI, Volume 2, part II). Pour renforcer cette base, il est nécessaire que l'atelier national POETRI produise un projet qui reflètera les résultats des consultations. Le modèle de l'OMS pourra bien servir à la formulation du projet. Ensuite, le projet est à transmettre au PFR (le CIEH) et au CIR, qui le communique au Point Focal International pour la Décennie, la section GWS établie à l'OMS, Genève. Cette section a des contacts permanents avec les bailleurs de fonds, qui ont un intérêt fort pour la Décennie de l'Eau.

Je vous remercie.